

Evolution des allocataires de 50 ans ou plus

Table des matières :

1. Synthèse	2
2. Evolution globale	5
2.1 Augmentation du nombre de chômeurs complets et de prépensionnés de 50 ans et + ...	5
2.2 L'effet du relèvement de l'âge de la pension des femmes	6
2.3 L'effet du vieillissement de la population	6
2.4 L'effet du « baby boom » d'après guerre	8
3. Les chômeurs temporaires de 50 ans et plus	9
3.1. Evolution comparée des chômeurs temporaires de < 50 ans / 50 ans et plus	9
3.2. Evolution comparée des chômeurs temporaires et des ouvriers de 50 ans et +	10
4. Les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI DE) de 50 ans ou plus	11
4.1. Evolution comparée des CCI DE de < 50 ans / 50 ans ou plus	11
4.2. Répartition comparée des CCI DE de < 50 ans / 50 ans ou plus	12
5. Les chômeurs complets indemnisés âgés non-demandeurs d'emploi	13
5.1 Evolution comparée des CCI âgés non-DE de 50 à 57 ans / de 58 à 65 ans	13
5.2 Evolution des CCI âgés non-DE par tranches d'âge d'un an	14
5.3. Répartition comparée des CCI âgés non-DE de 50 à 57 ans / de 58 à 65 ans	16
6. Les prépensionnés à temps plein	17
6.1. Evolution comparée des prépensionnés de 50 à 57 ans / de 58 à 65 ans	17
6.2. Evolution des prépensionnés dispensés par tranches d'âge d'un an	18
6.3. Répartition comparée des prépensionnés dispensés de 50 à 57 ans / de 58 à 65 ans ..	20
6.4. Evolution des entrées et sorties externes	21
7. Les glissements entre non-demandeur d'emploi et demandeur d'emploi	23
7.1. Evolution des CCI de 50 à 57 ans	23
7.2. Evolution des CCI et prépensionnés de 50 ans et +	23
7.3. Répartition des CCI et prépensionnés de 50 ans et +	24
8. Le taux de sortie des demandeurs d'emploi de 50 ans et +	26
8.1. Evolution du taux de sortie des CCI DE par classe d'âge	26
8.2. Evolution du taux de sortie des prépensionnés DE par classe d'âge	28
9. Les mesures pour l'emploi	29
9.1. Les travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR	29
9.2. Les bénéficiaires des mesures d'activation	30
9.3. Les bénéficiaires de compléments de reprise du travail	32
9.4. Les travailleurs actifs dans les Agences locales pour l'emploi	33
9.5. Les travailleurs actifs dans les titres-services	34
10. Les chômeurs dispensés en formation	35
10.1. Formation professionnelle	35
10.2. Etudes	37
11. Les travailleurs qui interrompent leur carrière avec le soutien de l'ONEM	39
11.1. Evolution comparée des interrompants de < 50 ans / 50 ans ou +	39
11.2. Répartition comparée des interrompants de < 50 ans / 50 ans ou +	41

1. Synthèse

1.1 Une évolution globale fortement influencée par des facteurs réglementaires et démographiques

Près de la moitié de toutes les personnes indemnisées par l'Onem au titre du chômage complet¹ et de la prépension, soit 315.995 allocataires en 2010 (sur 647.941), ont entre 50 et 65 ans. Leur nombre a augmenté de 13% entre 2000 et 2010 (+ 35.906). Sur la même période le nombre de chômeurs complets indemnisés de moins de 50 ans a diminué de 0,5% soit 1.724 unités.

Plusieurs facteurs réglementaires, démographiques et économiques ont influencé cette évolution.

Premièrement, l'augmentation précitée peut entièrement être imputée au relèvement progressif de l'âge de la pension des femmes qui est passé de 60 ans en 1997 à 65 ans en 2009. Entre 2000 et 2010, le nombre de femmes âgées de 60 à 65 ans indemnisées dans les régimes précités a en effet augmenté de 41.357 unités.

Deuxièmement, l'augmentation a aussi été influencée par l'évolution démographique qui entraîne un vieillissement de la population. Entre 2000 et 2010, la population âgée de 50 à 65 ans a progressé de 22%. Ce phénomène a en outre été renforcé par l'augmentation de la participation au marché du travail dans la tranche d'âge précitée. Sur la même période, la population active y a en effet augmenté de 62%, alors qu'elle a stagné pour les moins de 50 ans.

Enfin, l'évolution résulte aussi d'un autre phénomène démographique. La période de guerre 40-45, caractérisée par un taux de natalité faible, a freiné les sorties des régimes d'allocations sociales telles que le chômage et la prépension (mais aussi l'invalidité) et les entrées en pension. En effet, les personnes nées pendant la guerre 40-45 sont arrivées moins nombreuses à l'âge légal de la retraite (65 ans) entre 2005 et 2010. Par contre, la période de « baby boom » qui a suivi la guerre 40-45, caractérisée par un taux de natalité élevé, a augmenté les entrées dans les régimes d'allocations sociales précités (hormis celui des pensions) dont les conditions d'accès étaient du reste plus larges qu'actuellement. Ceci explique aussi le gonflement du groupe des allocataires en chômage et en prépension que nous observons aujourd'hui au delà de 50 ans, et plus particulièrement encore dans le groupe des 58-65 ans (201.661 en 2010). Cette tendance va s'atténuer et progressivement s'inverser : entre 2011 et 2017, environ 200.000 allocataires devraient accéder à la pension alors qu'entre 2004 et 2010, ils étaient seulement 116.783.

1.2. Une augmentation des chômeurs temporaires de 50 ans ou plus influencée par l'augmentation des ouvriers de la même catégorie d'âge

Le chômage temporaire a augmenté davantage chez les travailleurs âgés de 50 ans ou plus que chez les travailleurs plus jeunes. Cette évolution s'explique par le fait que le nombre d'ouvriers (qui représentent la grosse majorité des chômeurs temporaires) a sensiblement augmenté dans la classe d'âge de 50 à 64 ans (+77% depuis 2000) tandis qu'il diminuait quelque peu dans les tranches d'âge inférieures (-7%).

1.3. Une augmentation en trompe l'oeil des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus.

Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi âgés d'au moins 50 ans a plus qu'été multiplié par quatre depuis 2000 (passant de 24.848 en 2000 à 106.480 en 2010). Cette évolution s'explique entièrement par le relèvement progressif, à partir de 2002, de l'âge à partir duquel les demandeurs d'emploi peuvent demander une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi. Auparavant, ces personnes pouvaient se retirer du marché du travail dès 50 ans et n'apparaissaient donc plus dans la statistique des demandeurs d'emploi. Depuis, cet âge a été porté à 58 ans. La cause de l'augmentation est uniquement réglementaire.

¹ Par chômage complet, nous entendons ici d'une part, les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi admis sur la base d'un emploi à temps plein ou sur la base des études (définition du communiqué de presse mensuel de l'Office) et d'autre part, les chômeurs âgés dispensés

1.4. Une diminution du nombre total de chômeurs âgés de 50 à 57 ans plus forte que chez les moins de 50 ans

En effet, entre 2000 et 2010, le nombre total de chômeurs complets indemnisés de 50 à 57 ans, demandeurs d'emploi et non-demandeurs d'emploi, a diminué de 13% (passant de 113.050 à 98.852). Nonobstant l'évolution démographique et des taux de réinsertion moins favorables pour les « seniors », cette diminution est beaucoup plus forte que dans le groupe des moins de 50 ans (-0,5%). L'obligation d'inscription comme demandeur d'emploi, réintroduite jusqu'à l'âge de 57 ans, a donc atteint son objectif.

1.5. Beaucoup moins de chômeurs retirés du marché du travail

Aujourd'hui, les chômeurs dispensés d'inscription comme demandeurs d'emploi et donc retirés du marché du travail, sont beaucoup moins nombreux qu'au début de la décennie (89.193 en 2010 contre 140.763 en 2000 soit, - 37 %). Ils sont pratiquement tous âgés de 58 à 65 ans. On observe même une baisse pour les chômeurs âgés de 58 et 59 ans et une stabilisation pour ceux âgés de 60 à 62 ans. L'augmentation ne concerne plus que la tranche des 63 à 65 ans et s'explique par l'effet de cohorte d'une population qui progresse en âge.

On note également que le nombre de chômeurs âgés de 58 à 65 ans qui, par choix ou par ignorance de la réglementation, sont toujours demandeurs d'emploi est aussi en constante augmentation, passant de 3.841 en 2000 à 9.922 en 2010 (+158%).

1.6. Une forte diminution des « jeunes » prépensionnés

Le nombre de prépensionnés âgés de moins de 58 ans a diminué de 40% depuis 2000. Ils sont encore 15.534, dont seulement 2.388 ont moins de 55 ans. Cette évolution s'explique par une forte diminution des entrées en prépension résultant aussi du durcissement des conditions réglementaires depuis le pacte des générations. En 2010, 929 entrées seulement ont été enregistrées dans la tranche d'âge de 50 à 54 ans contre 4.379 en 2003.

1.7. Un taux de sortie néanmoins très faible malgré leur inscription comme demandeur d'emploi et leur accompagnement préalable par une cellule pour l'emploi

Par contre, les sorties restent très faibles. A peine 159 en 2010 dans la même tranche d'âge de 50 à 54 ans. Le taux de sortie des prépensionnés demandeurs d'emploi âgés de 50 à 54 ans est de 6% contre 25% pour les chômeurs. Entre 55 et 59 ans, il est de 2% contre 12% pour les chômeurs.

L'accompagnement préalable obligatoire par la cellule pour l'emploi ne semble pas non plus atteindre son objectif pour les travailleurs plus âgés. Il ressort ainsi d'un sondage effectué par l'Onem que sur les 2.263 travailleurs qui se sont inscrits dans la cellule à un âge qui leur donnait accès à la prépension (50 ou 52 ans surtout), 2.076 (92%) bénéficiaient effectivement de la prépension après leur inscription dans la cellule.

1.8. Une augmentation du nombre des prépensionnés âgés de 58 à 65 ans influencée par le relèvement de l'âge de la pension des femmes et l'évolution démographique

En 2010, ils sont au nombre de 104.839. L'augmentation est de 16.210 unités ou 18% depuis 2000. Sur la même période, on note une augmentation de 15.477 prépensionnées âgées de 60 à 64 ans. Il est à cet égard remarquable de constater qu'il n'y a pratiquement pas eu de sorties de prépension pour les femmes en 2003, 2006 et 2009, soit les années du relèvement de l'âge de la pension des femmes à 63, 64 et 65 ans. Cette évolution est aussi à mettre en perspective avec les évolutions démographiques évoquées au point 1.1.

Depuis 2009, une diminution du nombre de prépensionnés est visible dans la tranche d'âge de 58 à 60 ans, sans doute aussi sous l'effet du relèvement des conditions d'ancienneté pour obtenir la prépension à partir de 2008.

1.9. Les taux de sortie des chômeurs sont influencés négativement par l'âge

D'une part, on note une baisse du taux de sortie des chômeurs complet indemnisés demandeurs d'emploi au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge (38% pour les 45-49 ans, 25% pour les 50-54 ans et 12% pour les 55-59 ans).

D'autre part, si le taux de sortie augmente entre 2003 et 2010 dans les classes d'âge inférieures à 55 ans (chez les 45 à 49 ans, ce taux passe par exemple de 24% en 2000 à 38% en 2010), pour le groupe des 55 à 59 ans il diminue de 15 à 12%.

Les effets de diminution du chômage de longue durée imputables au plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs disparaissent logiquement au dessus de 50 ans, soit l'âge à partir duquel le plan n'est plus applicable.

1.10. Un usage insuffisant des mesures pour l'emploi et la formation

Malgré des taux de sorties plus faibles qui confirment leurs difficultés de réinsertion, les chômeurs âgés de 50 ans ou plus profitent moins des mesures pour l'emploi et pour la formation que les chômeurs de moins de 50 ans.

Les chômeurs âgés d'au moins 50 ans qui bénéficient des mesures d'activation (activa, win win ...) ne représentent que 15% du total des travailleurs activés et à peine 5% des dispensés pour formation.

Le ratio des demandeurs d'emploi indemnisés qui utilisent les mesures d'activation par rapport au nombre total de demandeurs d'emploi indemnisés est de 16% pour les moins de 50 ans et seulement 9% pour les 50 ans et plus. Pour les formations, l'écart est encore plus important avec des ratios respectifs de 8 et de 1%.

1.11. Un succès croissant des formules de réduction du temps de travail

Alors que l'interruption de carrière ou le crédit temps complet ont régressé dans toutes les classes d'âge, on observe un recours croissant aux différentes formules de réduction des prestations. Depuis l'année 2000, le nombre de bénéficiaires a été multiplié 2,5 chez les moins de 50 ans (+159%) et par 5 chez les 50 ans et + (+383%), sous l'effet principalement du relèvement du montant des allocations.

2. Evolution globale

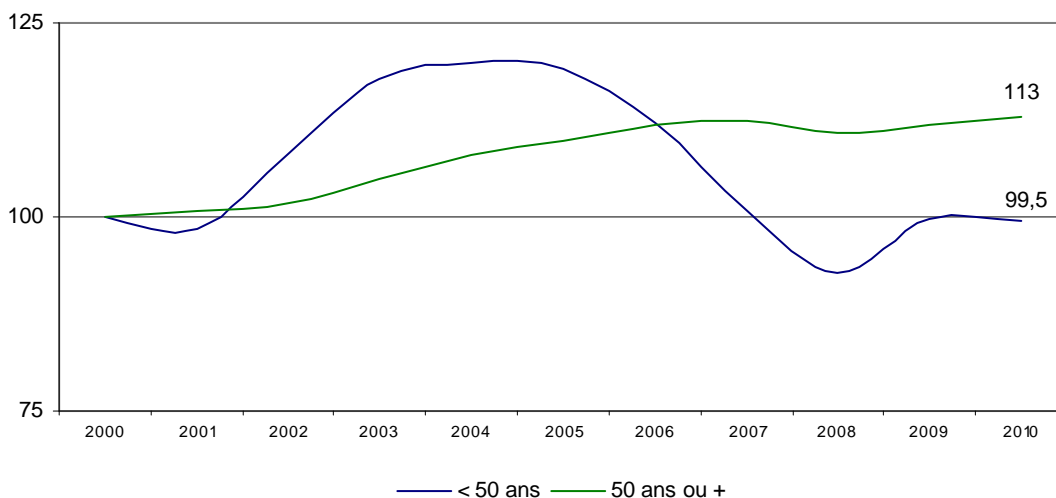
2.1 Augmentation du nombre de chômeurs complets et de prépensionnés de 50 ans et +

Tableau 1

Evolution comparée du nombre de chômeurs complets de moins de 50 ans et de chômeurs complets et de prépensionnés de 50 ans et + entre 2000 et 2010 (année 2000 = 100)

	< 50 ans		50 ans ou +	
2000	333.670	100	100	280.089
2001	328.351	98	101	281.934
2002	361.025	108	102	285.107
2003	392.797	118	105	294.000
2004	399.902	120	108	302.311
2005	397.167	119	110	307.253
2006	373.760	112	112	313.074
2007	336.223	101	112	314.421
2008	309.451	93	111	310.586
2009	332.981	100	112	313.469
2010	331.946	99,5	113	315.995

Graphique 1



Au cours des dix dernières années, le nombre de chômeurs complets et de prépensionnés de 50 ans ou plus a augmenté de 13%. Durant le même laps de temps, le nombre de chômeurs complets de moins de 50 ans stagne (-0,5%).

Par ailleurs, alors que la hausse constatée dans la classe des 50 ans et + suit un trend pratiquement linéaire, l'évolution dans la classe des moins de 50 ans semble fluctuer davantage en vertu de considérations réglementaires (par exemple, l'activation du comportement de recherche d'emploi et le régime des titres-services qui provoquent une baisse à partir de 2004) ou économiques (par exemple, la crise économique qui entraîne une hausse en 2009 et 2010).

2.2 L'effet du relèvement de l'âge de la pension des femmes

Tableau 2

Evolution du nombre de femmes de 60 à 64 ans en chômage complet et en prépension
(année 2000 = 100)

	Femmes de 60 à 64 ans					
	Chômage complet		Prépension		Total	
2000	4.866	100	100	4.675	9.541	100
2001	6.589	135	115	5.395	11.985	126
2002	7.163	147	104	4.861	12.024	126
2003	9.859	203	135	6.293	16.152	169
2004	13.215	272	169	7.903	21.118	221
2005	15.007	308	183	8.531	23.538	247
2006	18.804	386	232	10.841	29.646	311
2007	22.391	460	284	13.288	35.680	374
2008	23.743	488	310	14.503	38.246	401
2009	27.413	563	372	17.393	44.805	470
2010	30.714	631	432	20.184	50.898	533

Entre juillet 1997 et janvier 2009, l'âge légal de la pension des femmes a été relevé par palier de 60 à 65 ans. Le nombre de femmes de 60 ans et + indemnisées sous le régime du chômage complet ou de la prépension a de ce fait progressivement augmenté pour atteindre le nombre de 50.898 personnes en 2010, soit 41.357 de plus qu'en 2000.

2.3 L'effet du vieillissement de la population

Tableau 3

Evolution de la population en âge de travailler par classes d'âge (15-49 ans, 50-54 ans, 55-59 ans et 60-64 ans)
(année 2000 = 100)

	Population en âge de travailler									
	15-49ans		50ans et +						Total	
			50-54ans		55-59ans		60-64ans			
2000	5.005.242	100	673.516	100	514.710	100	525.739	100	1.713.965	100
2001	4.989.123	100	692.077	103	529.034	103	518.355	99	1.739.466	101
2002	4.992.892	100	689.050	102	575.266	112	500.880	95	1.765.196	103
2003	4.995.934	100	692.146	103	612.865	119	489.810	93	1.794.821	105
2004	4.997.094	100	695.175	103	638.422	124	488.171	93	1.821.768	106
2005	4.997.380	100	703.492	104	656.486	128	494.136	94	1.854.114	108
2006	5.008.833	100	714.021	106	675.073	131	508.336	97	1.897.430	111
2007	5.023.199	100	727.852	108	672.805	131	552.887	105	1.953.544	114
2008	5.041.315	101	739.278	110	676.975	132	589.117	112	2.005.370	117
2009	5.054.031	101	753.160	112	680.408	132	613.827	117	2.047.395	119
2010	5.058.662	101	767.527	114	689.451	134	631.872	120	2.088.850	122

Source: 2000 - 2007: observations, SPF Economie - Direction générale Statistique et Information économique - 8 mars 2011

Sur la période, la population en âge de travailler de 50 à 64 ans a augmenté de 22% ; c'est la tranche d'âge des 55 à 59 ans qui a subi la plus forte hausse : +34%.

Tableau 4

Evolution de la population active par classes d'âge (15-49 ans, 50-54 ans, 55-59 ans et 60-64 ans)
(année 2000 = 100)

	Population active									
	15-49ans		50ans et +						Total	
			50-54ans		55-59ans		60-64ans			
2000	3.680.800	100	433.800	100	202.000	100	67.000	100	702.800	100
2001	3.549.600	96	460.100	106	208.000	103	64.100	96	732.100	104
2002	3.579.500	97	465.200	107	230.500	114	56.900	85	752.700	107
2003	3.578.300	97	470.900	109	246.300	122	68.400	102	785.600	112
2004	3.626.200	99	472.700	109	285.600	141	66.500	99	824.700	117
2005	3.684.000	100	517.400	119	304.500	151	83.500	125	905.400	129
2006	3.682.600	100	528.100	122	318.300	158	86.800	130	933.200	133
2007	3.700.700	101	552.000	127	345.500	171	102.500	153	1.000.000	142
2008	3.726.000	101	558.100	129	356.900	177	105.600	158	1.020.600	145
2009	3.699.300	101	583.300	134	364.300	180	121.900	182	1.069.500	152
2010	3.719.500	101	612.600	141	388.800	192	135.200	202	1.136.600	162

Source : Eurostat – EFT – résultats annuels détaillés des enquêtes (lfsa-agan)

En outre, la population active (au travail ou demandeuse d'emploi) de 50 à 64 ans a progressé dans des proportions encore plus importantes : +62% sur l'ensemble de la période. Au sein de celle-ci, c'est la tranche d'âge des 60 à 64 ans qui affiche la plus forte hausse : +102%. A l'inverse, la population active de 15 à 49 ans stagne entre 2000 et 2010 (+1%).

Tableau 5

Evolution comparée de la population active avec d'une part, les chômeurs complets (DE et non-DE) + prépensionnés (DE et non-DE) et d'autre part, les chômeurs complets non-DE + prépensionnés non-DE
– classe d'âge de 50 à 64 ans - (année 2000 = 100)

	Population active		CCI + Prépensionnés		CCI non DE + Prép. non DE	
2000	702.800	100	100	280.089	255.241	100
2001	732.100	104	101	281.934	257.869	101
2002	752.700	107	102	285.107	258.793	101
2003	785.600	112	105	294.000	254.332	100
2004	824.700	117	108	302.311	246.776	97
2005	905.400	129	110	307.253	234.701	92
2006	933.200	133	112	313.074	227.238	89
2007	1.000.000	142	112	314.421	221.518	87
2008	1.020.600	145	111	310.586	214.994	84
2009	1.069.500	152	112	313.469	210.353	82
2010	1.136.600	162	113	315.995	206.702	81

Lorsque l'on compare l'évolution de la population active de 50 à 64 ans avec celle des chômeurs complets et des prépensionnés de la même catégorie d'âge, on relève une moindre progression des allocataires (+13% contre + 62%).

Comme au sein des chômeurs complets et des prépensionnés avoisinent à la fois des demandeurs d'emploi et des non-demandeurs d'emploi, nous avons comparé également l'évolution de la population active avec celle des non-demandeurs d'emploi (issus de la population inactive). Entre 2000 et 2010, leur nombre s'est replié de 19%.

2.4 L'effet du « baby boom » d'après guerre

Tableau 6

Evolution comparée des sorties vers la pension des chômeurs complets et des prépensionnés entre 2004 et 2010 d'une part et entre 2011 et 2017 (estimations) d'autre part

	Sorties vers la pension
2004	17.327
2005	15.718
2006	13.471
2007	13.793
2008	15.745
2009	16.500
2010	24.229
2004-2010	116.783
2011	29.000
2012	29.000
2013	29.000
2014	29.000
2015	29.000
2016	28.500
2017	28.000
2011-2017	201.500

Pendant la guerre 40-45, la natalité a chuté de manière drastique. Les personnes nées pendant la guerre sont arrivées à l'âge de la pension entre 2005 et 2010. Dans le tableau 5, il apparaît clairement une baisse des sorties vers la pension entre 2005 et 2009.

Après la guerre, on assiste à une poussée des naissances (le « baby boom ») qui se prolonge jusqu'en 1965. Les personnes nées durant le « baby boom » ont actuellement moins de 65 ans. Entre 2005 et 2009, l'ONEM a donc enregistré une entrée plus massive d'allocataires issus du « baby boom » dans la classe des 50 à 65 ans et une sortie vers la pension moins nombreuse d'allocataires. Cela explique aussi le gonflement du groupe des chômeurs complets et des prépensionnés que nous observons au-delà de 50 ans et plus particulièrement entre 58 et 65 ans (cf. tableau 24).

Au cours des prochaines années, les personnes nées du « baby boom » partiront à la pension ; le tableau 5 montre bien l'augmentation des départs à la pension à partir de 2010-2011 : on estime à 201.500, le nombre de ces départs à la pension entre 2011 et 2017 contre 116.783, parties à la pension au cours de la période 2004-2010.

3. Les chômeurs temporaires de 50 ans et plus

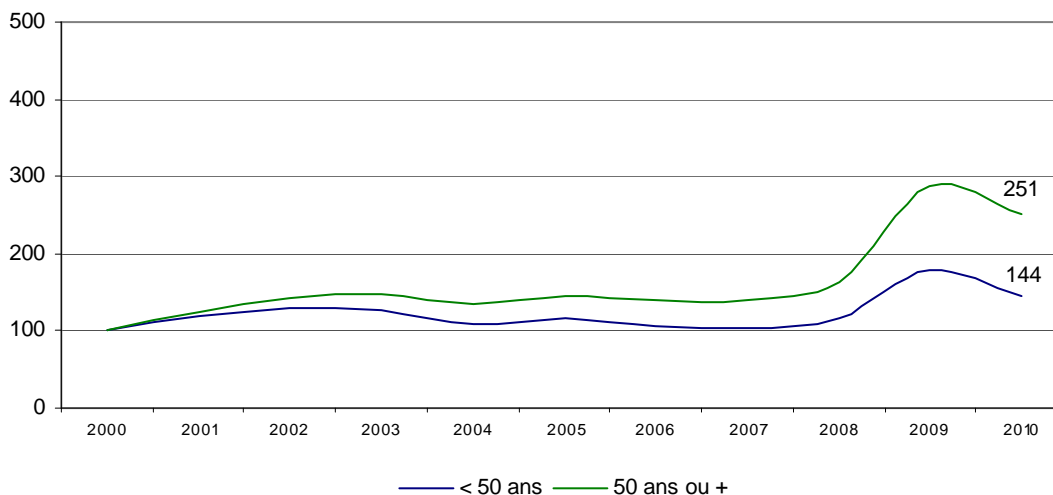
3.1. Evolution comparée des chômeurs temporaires de < 50 ans / 50 ans et plus

Tableau 7

Evolution comparée du nombre de chômeurs temporaires de < 50 ans et de 50 ans ou plus en unités physiques (année 2000 = 100)

	< 50 ans		50 ans ou +	
2000	95.955	100	100	13.787
2001	113.193	118	124	17.036
2002	124.429	130	144	19.788
2003	122.551	128	147	20.258
2004	105.040	109	135	18.660
2005	111.179	116	145	20.036
2006	102.233	107	140	19.281
2007	100.538	105	141	19.411
2008	112.169	117	164	22.568
2009	171.070	178	289	39.794
2010	138.654	144	251	34.631

Graphique 2



Au cours des 10 dernières années, le nombre de chômeurs temporaires a augmenté aussi bien dans la classe des moins de 50 ans que dans celle des 50 ans et + : respectivement +44% et +151%. Cependant, il faut souligner que l'année 2000 est une année de haute conjoncture caractérisée par un faible recours au chômage temporaire.


La hausse constatée dans la classe des 50 ans et + est beaucoup plus élevée que celle enregistrée dans la classe des moins de 50 ans.

3.2. Evolution comparée des chômeurs temporaires et des ouvriers de 50 ans et +

Tableau 8

Evolution comparée du nombre de chômeurs temporaires et du nombre d'ouvriers (< 50 ans et 50 ans ou plus)
année 2000 = 100

	< 50 ans				50 ans ou plus			
	Chômeurs temporaires		Ouvriers		Chômeurs temporaires		Ouvriers	
2000	95.955	100	100	1.000.005	13.787	100	100	141.248
2001	113.193	118	97	968.722	17.036	124	103	145.893
2002	124.429	130	97	965.810	19.788	144	109	154.277
2003	122.551	128	94	943.480	20.258	147	116	163.449
2004	105.040	109	93	932.476	18.660	135	114	161.279
2005	111.179	116	92	920.913	20.036	145	121	170.739
2006	102.233	107	96	956.788	19.281	140	135	189.981
2007	100.538	105	97	971.712	19.411	141	150	211.648
2008	112.169	117	98	978.341	22.568	164	150	211.312
2009	171.070	178	93	925.988	39.794	289	157	221.107
2010	138.654	144	93	926.515	34.631	251	177	249.358


1,56


1,42

Source : SPE Economie – EFT - Emploi salarié dans le secteur privé (ouvriers)

L'augmentation importante du nombre de chômeurs temporaires âgés de 50 ans ou + depuis 2000 (+151%) doit être mise en parallèle avec l'augmentation du nombre d'ouvriers durant la même période : +77%.

En effet, si le nombre de chômeurs temporaires de moins de 50 ans a subi une moindre progression (+44%), cela s'explique par la légère diminution du nombre d'ouvriers au cours de la même période (-7%).

Si l'on compare les 4 séries de données entre 2000 et 2010, on constate peu de différences entre les évolutions comparées du chômage temporaire et du nombre d'ouvriers. L'augmentation relative est même plus élevée chez les moins de 50 ans.

4. Les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI DE) de 50 ans ou plus

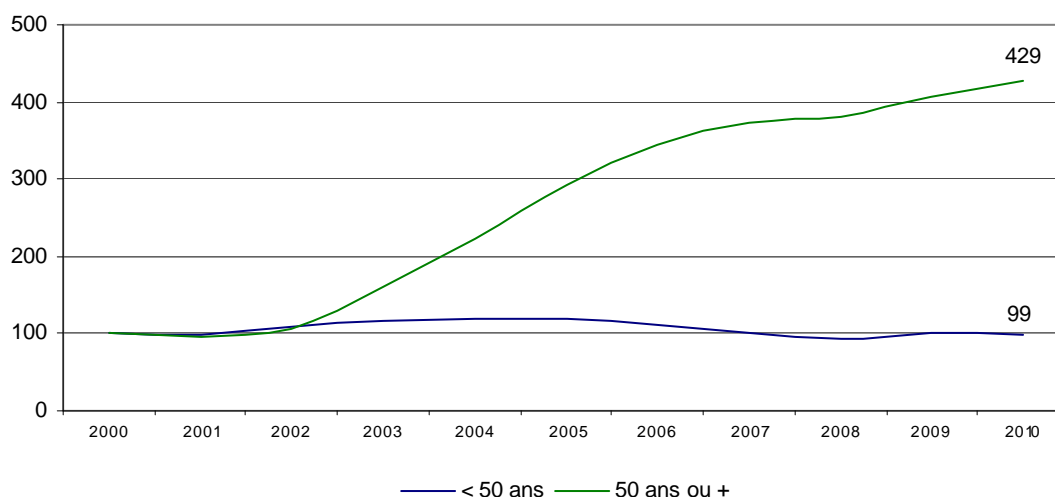
4.1. Evolution comparée des CCI DE de < 50 ans / 50 ans ou plus

Tableau 9

Evolution comparée du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi ² de < 50 ans et de 50 ans ou plus (année 2000 = 100)

	< 50 ans		50 ans ou +	
2000	333.670	100	100	24.848
2001	328.351	98	97	24.066
2002	361.025	108	106	26.317
2003	392.797	118	160	39.668
2004	399.902	120	224	55.536
2005	397.167	119	292	72.551
2006	373.760	112	345	85.836
2007	336.223	101	374	92.864
2008	309.451	93	380	94.395
2009	332.981	100	407	101.139
2010	331.946	99	429	106.480

Graphique 3



Si le nombre de CCI DE de moins de 50 ans a retrouvé son niveau du début de la décennie, ce n'est pas le cas pour les CCI DE de 50 ans ou plus : leur nombre a été multiplié par 4 (+329%) en 10 ans. La raison fondamentale de cette hausse vertigineuse est le durcissement de la réglementation relative aux chômeurs âgés dispensés en juillet 2002. Avant le 1er juillet 2002, les chômeurs de 50 ans et plus pouvaient solliciter la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi après un an de chômage. Depuis le 1er juillet 2002, il a été décidé d'assortir l'octroi de cette dispense de conditions plus strictes liées à l'âge (au minimum 58 ans) ou au passé professionnel (au minimum 38 ans). Aussi, à dater du 1er juillet 2002, le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus qui, après un an de chômage, obtenait la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi diminua drastiquement. La plupart d'entre eux sont depuis demandeurs d'emploi. Vu le taux de sortie plus faible de cette population, leur nombre augmenta, d'année en année, pour dépasser les 100.000 unités à partir de 2009.

² Les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi étudiés ici sont ceux qui répondent à la définition du Communiqué de presse mensuel de l'Office ; il s'agit des CCI DE admis sur la base d'un emploi à temps plein et des CCI DE admis sur la base des études.

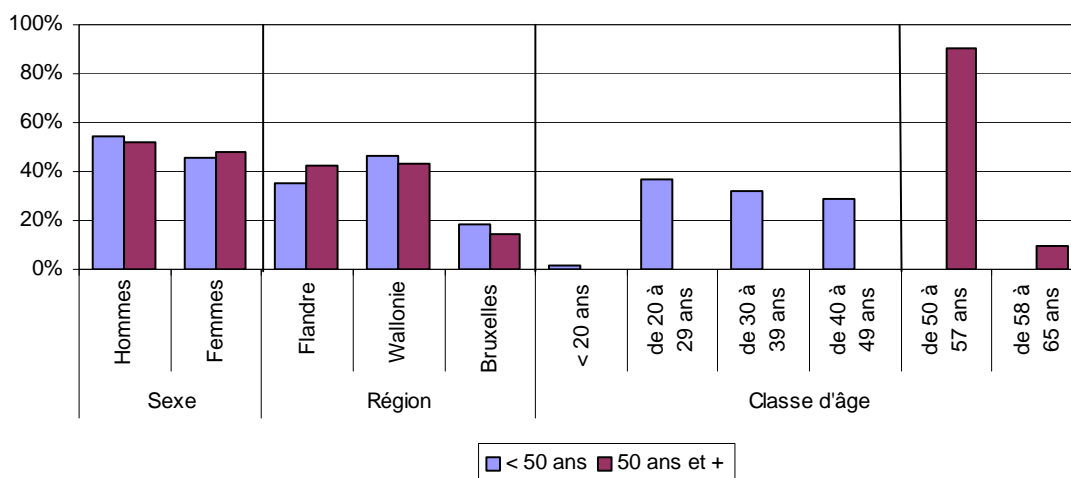
4.2. Répartition comparée des CCI DE de < 50 ans / 50 ans ou plus

Tableau 10

Répartition comparée (<50ans / 50ans et +) du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi selon le sexe, la région et la classe d'âge (année 2010)

	< 50 ans		50 ans et +		
Total	331.946	100%	100%	106.480	438.426
	76%			24%	100%
Région					
Flandre	117.710	35%	42%	45.172	
Wallonie	153.075	46%	43%	46.020	
Bruxelles	61.160	18%	14%	15.288	
Sexe					
Hommes	179.849	54%	52%	55.021	
Femmes	152.097	46%	48%	51.460	
Classe d'âge					
< 20 ans	5.725	2%			
de 20 à 29 ans	123.440	37%			
de 30 à 39 ans	106.394	32%			
de 40 à 49 ans	96.386	29%			
de 50 à 57 ans			91%	96.558	
de 58 à 65 ans			9%	9.922	

Graphique 4



La distribution selon la région des demandeurs d'emploi indemnisés diffère selon qu'ils ont moins de 50 ans ou 50 ans et plus : en 2010, 42% des 50 ans et plus sont issus de la Région flamande contre 35% des moins de 50 ans. Mais la différence la plus notable se situe en Région bruxelloise : 18% des demandeurs d'emploi indemnisés de moins de 50 ans y habitent contre seulement 14% des DEI de 50 ans ou plus.

Par sexe, les différences sont moins tranchées. Entre les moins de 50 ans et les 50 ans ou plus, la part relative des hommes varie de 2 points de base : respectivement 54% et 52%.

Enfin, chez les DE de moins de 50 ans, la répartition par tranches d'âge de 10 ans semble montrer une diminution progressive de leur nombre au fur et à mesure de l'avancée en âge. Tel n'est pas le cas chez les DE de 50 ans et plus : 91% de ceux-ci se situent dans la tranche d'âge des 50 à moins de 58 ans et seulement 9% dans celle des 58 à 65 ans. Ceci est bien sûr imputable à la réglementation qui permet de demander une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi à partir de 58 ans. On notera toutefois que le nombre de chômeurs âgés de 58 à 65 ans qui, par choix ou par ignorance de la réglementation, sont toujours demandeurs d'emploi est aussi en constante augmentation, passant de 3.841 en 2000 à 9.922 en 2010 (+158%)

En 2010, la proportion des demandeurs d'emploi indemnisés de 50 ans et + atteint 24%.

5. Les chômeurs complets indemnisés âgés non-demandeurs d'emploi

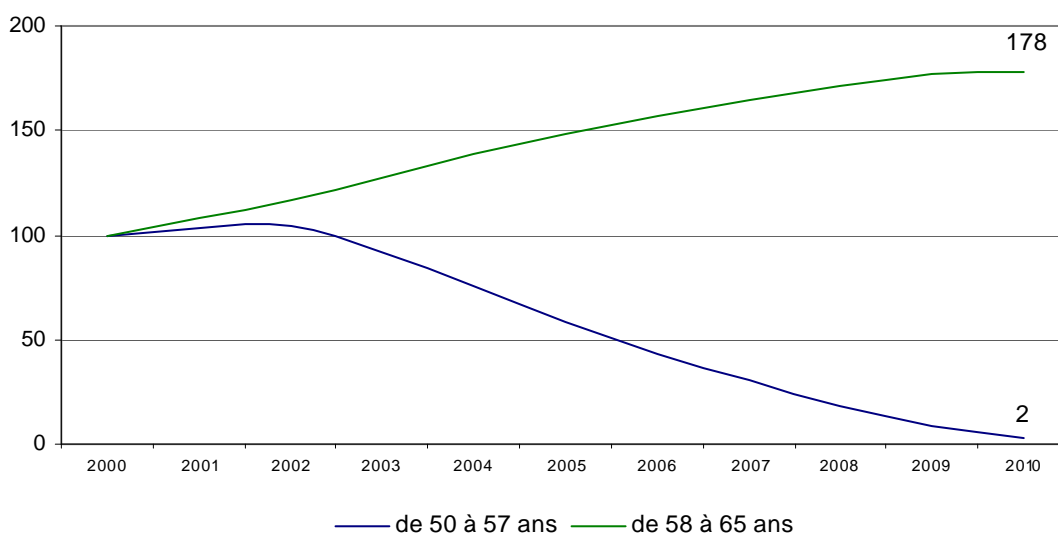
5.1 Evolution comparée des CCI âgés non-DE de 50 à 57 ans / de 58 à 65 ans

Tableau 11

Evolution comparée du nombre de chômeurs complets indemnisés âgés dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi de 50 à 57 ans et de 58 à 65 ans (année 2000 = 100)

	de 50 à 57 ans		de 58 à 65 ans		dont Femmes 60 à 65 ans
	Nombre	Index (2000=100)	Nombre	Index (2000=100)	
2000	92.043	100	100	48.720	4.434
2001	95.222	103	108	52.697	6.111
2002	95.662	104	116	56.647	6.686
2003	84.248	92	128	62.169	9.289
2004	69.220	75	139	67.687	12.441
2005	53.635	58	148	72.048	14.123
2006	39.923	43	156	76.246	17.823
2007	27.758	30	165	80.181	21.188
2008	17.172	19	172	83.672	22.727
2009	8.344	9	177	86.457	26.394
2010	2.294	2	178	86.899	29.445

Graphique 5



Du fait du durcissement de la réglementation relative aux chômeurs âgés dispensés en juillet 2002 qui touche exclusivement ceux de moins de 58 ans, leur nombre s'est contracté d'année en année : en 2002, ils étaient encore 95.662 ; en 2010, ils ne sont plus que 2.294 soit une baisse de 98% depuis l'année 2000.

A l'inverse, sur la même période, les chômeurs âgés dispensés de 58 à 65 ans ont augmenté en nombre : de 48.720 en 2000 à 86.899 en 2010 soit une hausse de 78%. Cette hausse est aussi imputable au relèvement progressif et par palier de l'âge de la pension des femmes de 60 à 65 ans durant les années 1997 à 2009 (cf. tableau 11).

5.2 Evolution des CCI âgés non-DE par tranches d'âge d'un an

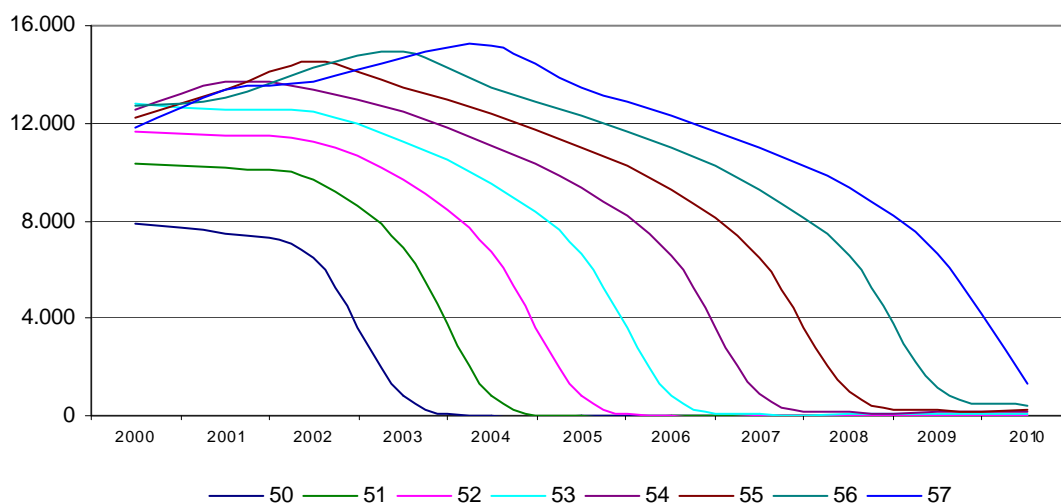
Tableau 12

Evolution du nombre de chômeurs complets indemnisés âgés dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi par tranches d'âge d'un an (année 2000 = 100)

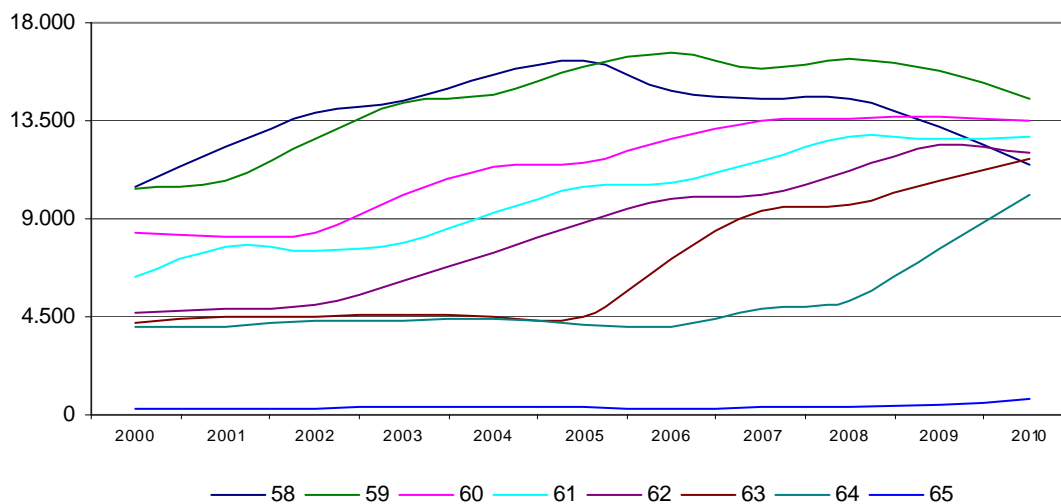
	50	51	52	53	54	55	56	57	50-57	58	59	60	61	62	63	64	65	58-65	Total
2000	7.860	10.320	11.663	12.806	12.556	12.266	12.741	11.832	92.043	10.481	10.353	8.341	6.309	4.659	4.259	4.013	304	48.720	140.763
2001	7.479	10.136	11.491	12.572	13.679	13.387	13.069	13.409	95.222	12.305	10.741	8.144	7.726	4.890	4.492	4.083	316	52.697	147.919
2002	6.461	9.647	11.220	12.444	13.405	14.521	14.248	13.716	95.662	13.886	12.646	8.388	7.571	5.040	4.519	4.277	321	56.647	152.309
2003	834	6.900	9.689	11.238	12.471	13.487	14.929	14.701	84.248	14.443	14.340	10.088	7.856	6.143	4.629	4.333	338	62.169	146.417
2004	15	816	6.731	9.485	11.111	12.389	13.496	15.176	69.220	15.594	14.726	11.385	9.317	7.454	4.486	4.396	329	67.687	136.907
2005	9	19	799	6.607	9.363	11.013	12.331	13.494	53.635	16.273	15.993	11.607	10.478	8.797	4.461	4.090	349	72.048	125.683
2006	10	16	24	809	6.527	9.286	10.962	12.290	39.923	14.850	16.639	12.667	10.670	9.939	7.170	4.015	296	76.246	116.169
2007	14	16	34	63	868	6.519	9.289	10.955	27.758	14.510	15.867	13.488	11.639	10.111	9.336	4.898	333	80.181	107.939
2008	18	22	33	70	134	977	6.587	9.331	17.172	14.529	16.356	13.557	12.790	11.192	9.627	5.241	380	83.672	100.844
2009	16	23	34	68	141	244	1.140	6.679	8.344	13.241	15.804	13.657	12.654	12.352	10.751	7.578	420	86.457	94.801
2010	16	19	39	72	143	274	423	1.308	2.294	11.525	14.528	13.472	12.736	12.028	11.766	10.117	727	86.899	89.193

2000	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2008	0	0	0	1	1	8	52	79	19	139	158	163	203	240	226	131	125	172	72
2009	0	0	0	1	1	2	9	56	9	126	153	164	201	265	252	189	138	177	67
2010	0	0	0	1	1	2	3	11	2	110	140	162	202	258	276	252	239	178	63

Graphique 6



Graphique 7



L'approche par tranches d'âge d'une année permet de mieux cerner le passage d'une réglementation à l'autre. On constate en effet une baisse dès l'année 2003, au sein de toutes les tranches d'âge inférieures à 56 ans ; la raison de cette borne située à 56 ans se trouve dans les mesures transitoires qui prévoyaient une mise en place progressive de la mesure restrictive : en juillet 2002, pour tous les chômeurs âgés dispensés de moins de 56 ans, en juillet 2003, pour ceux de moins de 57 ans et enfin, en juillet 2004, pour ceux de moins de 58 ans.

Quant aux chômeurs âgés dispensés de 58 ans et +, on constate une hausse progressive de leur nombre suivie d'une baisse au sein des tranches d'âge inférieures à 60 ans ; entre 60 et 62 ans, cette hausse semble se stabiliser. Ce phénomène est à mettre en parallèle avec l'augmentation précitée du nombre de chômeurs âgés de 58 ans ou plus qui ne demandent pas la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi. Enfin, à partir de 63 ans, la hausse se poursuit. Cette évolution est aussi imputable à l'effet de cohorte d'une population qui progresse en âge. Comme déjà évoqué, elle est aussi influencée par le relèvement de l'âge de la pension des femmes de 60 à 65 ans.

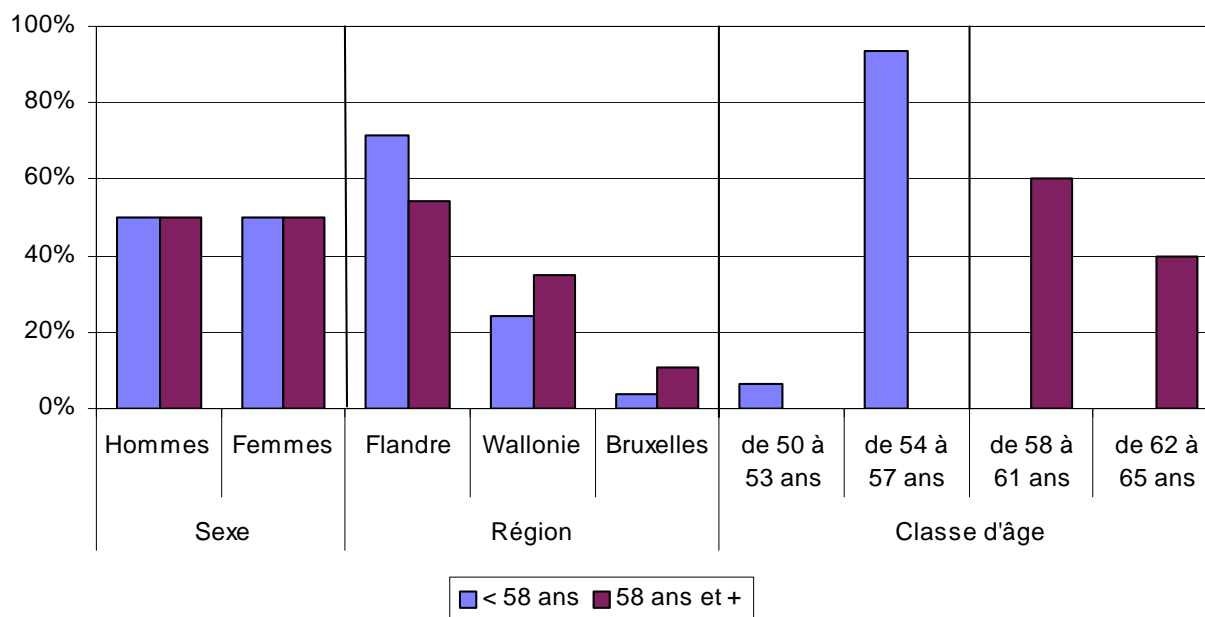
5.3. Répartition comparée des CCI âgés non-DE de 50 à 57 ans / de 58 à 65 ans

Tableau 13

Répartition comparée (<58ans / 58ans et +) du nombre de chômeurs complets indemnisés âgés dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi selon le sexe, la région et la classe d'âge (année 2010)

	< 58 ans		58 ans et +		Total
Total	2.294	100%	100%	86.899	89.193
	3%		97%		100%
Région					
Flandre	1.644	72%	54%	47.045	
Wallonie	561	24%	35%	30.528	
Bruxelles	89	4%	11%	9.327	
Sexe					
Hommes	1.152	50%	50%	43.444	
Femmes	1.142	50%	50%	43.455	
Classe d'âge					
de 50 à 53 ans	145	6%			
de 54 à 57 ans	2.148	94%			
de 58 à 61 ans			60%	52.260	
de 62 à 65 ans			40%	34.639	

Graphique 8



Il demeure peu de CCI âgés dispensés de moins de 58 ans : 2.294 en 2010 soit 3% de l'ensemble des CCI âgés dispensés. 72% de ceux-ci sont situés en Flandre et seulement 4% en Région bruxelloise. Par sexe, l'équilibre est parfait : 50/50. La presque totalité d'entre eux ont entre 54 et 57 ans (94%).

Au sein des 58 ans et +, la part relative de la Région flamande est moindre (54%) et celle de la Région bruxelloise est plus importante (11%) ; celle-ci correspond davantage à sa part relative dans la population active : 10,3% au 4^{ème} trimestre 2010³. La majorité des 58 ans et + ont moins de 62 ans (60%).

³ SPF Economie, Enquête sur les Forces de travail, personnes de 15 à 64 ans.

6. Les prépensionnés à temps plein

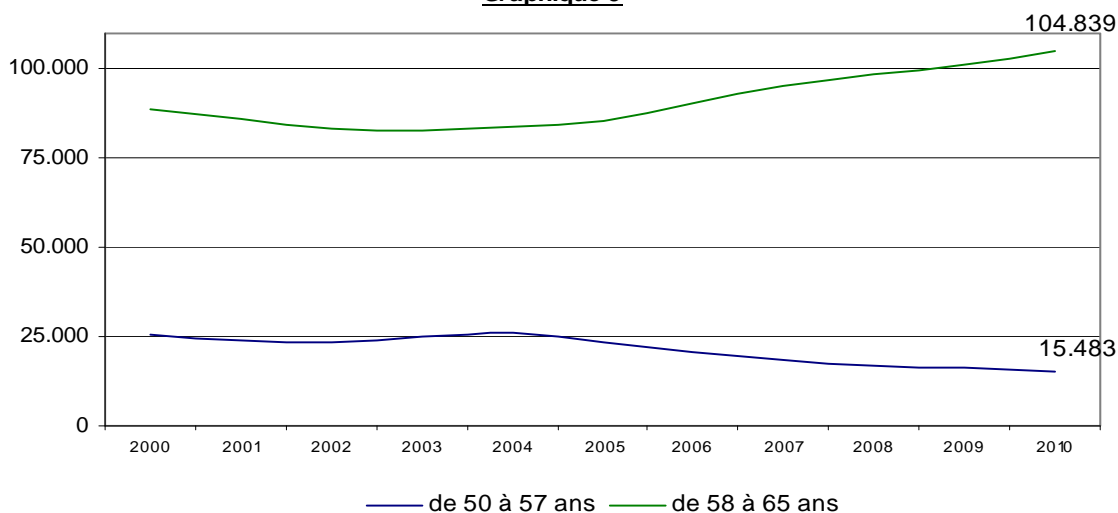
6.1. Evolution comparée des prépensionnés de 50 à 57 ans / de 58 à 65 ans

Tableau 14

Evolution comparée du nombre de prépensionnés à temps plein dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi (non-DE) ou non (DE) de 50 à 57 ans et de 58 à 65 ans (année 2000 = 100)

	de 50 à 57 ans					de 58 à 65 ans					
	non-DE		DE	Total		Total		DE	non-DE		dont Femmes 60 à 65 ans
2000	25.849	100	0	25.849	100	100	88.629	0	88.629	100	4.675
2001	24.144	93	0	24.144	93	97	85.806	0	85.806	97	5.395
2002	23.366	90	0	23.366	90	94	83.116	0	83.116	94	4.861
2003	25.193	97	0	25.193	97	93	82.722	0	82.722	93	6.293
2004	26.180	101	0	26.180	101	94	83.689	0	83.689	94	7.903
2005	23.524	91	0	23.524	91	96	85.494	0	85.494	96	8.531
2006	20.896	81	0	20.896	81	102	90.173	0	90.173	102	10.841
2007	18.228	71	37	18.265	71	108	95.353	2	95.351	108	13.288
2008	15.815	61	1.090	16.904	65	111	98.443	107	98.336	111	14.496
2009	14.443	56	1.730	16.172	63	114	101.356	247	101.110	114	17.379
2010	13.141	51	2.342	15.483	60	118	104.839	471	104.368	118	20.152

Graphique 9



Un ensemble de mesures ont été prises dans le cadre du pacte de solidarité entre les générations au cours des années 2006-2007 qui visent à augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés. D'une part, l'octroi de la prépension conventionnelle est assorti de conditions plus restrictives et les travailleurs qui en bénéficient sont tenus de rester disponibles sur le marché du travail lorsqu'ils ont moins de 58 ans et moins de 38 ans de passé professionnel⁴. D'autre part, pour ces mêmes travailleurs, la gestion active des restructurations conditionne l'obtention de la prépension à l'inscription dans une cellule pour l'emploi. Enfin, des cotisations sont prélevées et des retenues sont effectuées sur les indemnités complémentaires payées par les employeurs.

L'ensemble de ces mesures ont entraîné une diminution appréciable du nombre de prépensionnés non-demandeurs d'emploi de moins de 58 ans (- 49% entre 2000 et 2010). Par contre, les prépensionnés non-demandeurs d'emploi de 58 ans et + ont continué de progresser de 18% au cours de la même période. Cette augmentation peut être attribuée presque entièrement à l'augmentation progressive sur la même période de l'âge de la pension des femmes. Le nombre de prépensionnées non-demandeuses d'emploi dont l'âge se situe entre 60 et 65 ans s'élève en effet à 20.152 en 2010.

Depuis 2007, le nombre de prépensionnés demandeurs d'emploi augmente graduellement.

⁴ Il s'agit des conditions générales.

6.2. Evolution des prépensionnés dispensés par tranches d'âge d'un an

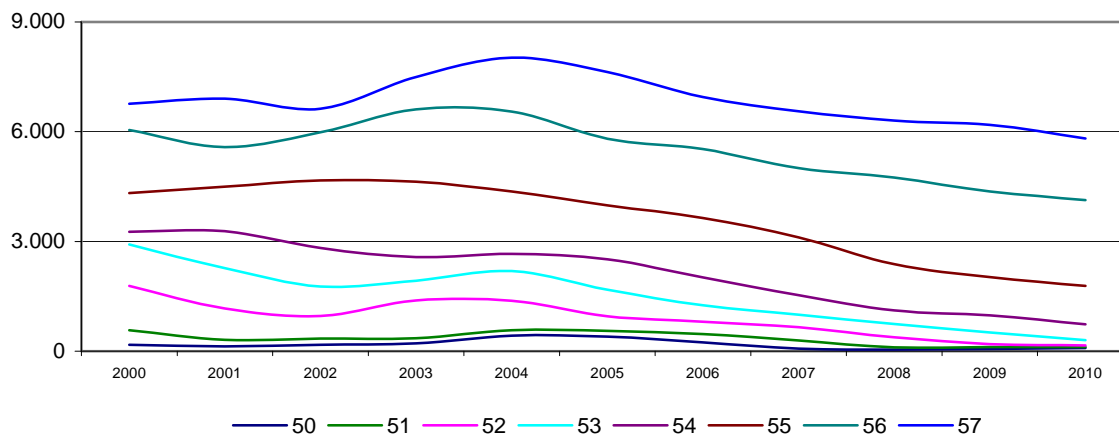
Tableau 15

Evolution du nombre de prépensionnés dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi par tranches d'âge d'un an (année 2000 = 100)

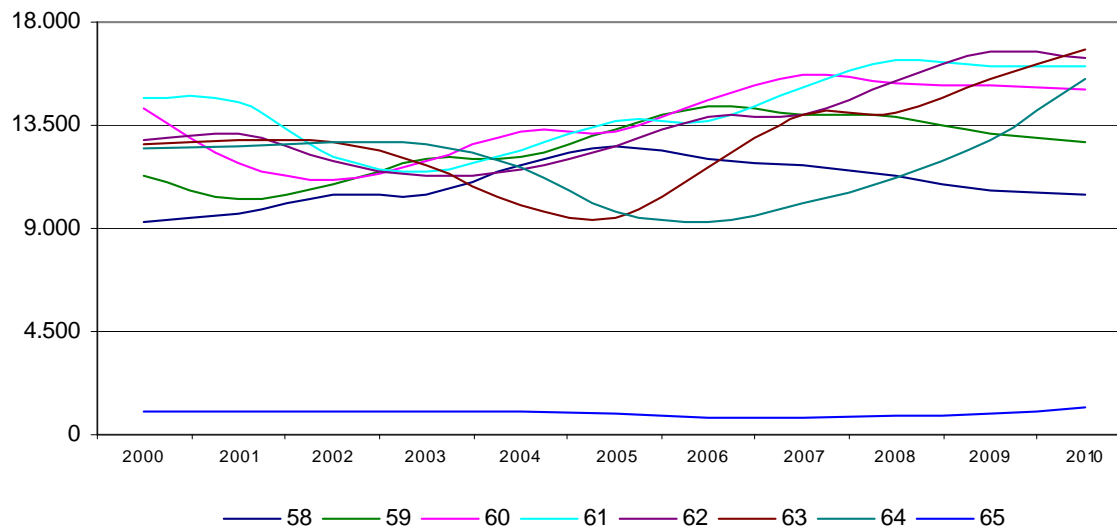
	50	51	52	53	54	55	56	57	50-57	58	59	60	61	62	63	64	65	58-65	Total
2000	179	573	1.786	2.920	3.261	4.321	6.047	6.763	25.849	9.315	11.280	14.266	14.682	12.883	12.696	12.471	1.038	88.629	114.478
2001	134	311	1.167	2.271	3.276	4.501	5.581	6.905	24.144	9.629	10.304	11.877	14.482	13.095	12.830	12.562	1.026	85.806	109.950
2002	180	348	962	1.765	2.824	4.665	5.987	6.635	23.366	10.425	10.945	11.094	12.130	11.946	12.803	12.734	1.040	83.116	106.482
2003	208	350	1.389	1.930	2.575	4.635	6.612	7.493	25.193	10.482	12.062	11.947	11.438	11.277	11.752	12.714	1.049	82.722	107.915
2004	428	575	1.378	2.195	2.663	4.364	6.548	8.028	26.180	11.709	12.119	13.243	12.380	11.565	10.017	11.630	1.026	83.689	109.869
2005	398	558	954	1.683	2.512	3.986	5.805	7.629	23.524	12.586	13.337	13.230	13.671	12.549	9.467	9.755	899	85.494	109.018
2006	237	469	805	1.251	2.017	3.642	5.522	6.953	20.896	12.076	14.283	14.569	13.723	13.872	11.647	9.239	764	90.173	111.069
2007	75	291	653	1.003	1.530	3.108	5.007	6.562	18.228	11.771	13.923	15.694	15.181	13.952	13.950	10.111	769	95.351	113.579
2008	42	105	381	743	1.116	2.379	4.745	6.304	15.815	11.283	13.823	15.381	16.377	15.418	14.029	11.166	860	98.336	114.151
2009	60	112	195	514	982	2.021	4.369	6.189	14.443	10.686	13.152	15.229	16.040	16.669	15.545	12.844	944	101.110	115.552
2010	87	118	162	300	735	1.788	4.133	5.819	13.141	10.487	12.780	15.044	16.085	16.438	16.842	15.537	1.155	104.368	117.509

2000	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2008	24	18	21	25	34	55	78	93	61	121	123	108	112	120	110	90	83	111	100
2009	34	20	11	18	30	47	72	92	56	115	117	107	109	129	122	103	91	114	101
2010	48	21	9	10	23	41	68	86	51	113	113	105	110	128	133	125	111	118	103

Graphique 10



Graphique 11



L'approche par tranches d'âge d'une année permet de repérer une année pivot – 2004 – qui semble déterminante dans le changement de tendance qui se manifeste au sein des tranches d'âge inférieures à 58 ans.

Depuis 2005, on observe une diminution dans les tranches d'âge inférieures à 58 ans. Ce mouvement a été amplifié depuis l'entrée en vigueur de certaines mesures du pacte de solidarité entre générations (notamment l'obligation d'installer une cellule pour l'emploi dans les entreprises en restructuration qui demandent un abaissement de l'âge de la prépension). Depuis 2009, cette diminution est aussi visible dans les tranches d'âge de 58 à 60 ans, sans doute aussi sous l'effet du relèvement des conditions d'ancienneté pour obtenir la prépension à partir de 2008.

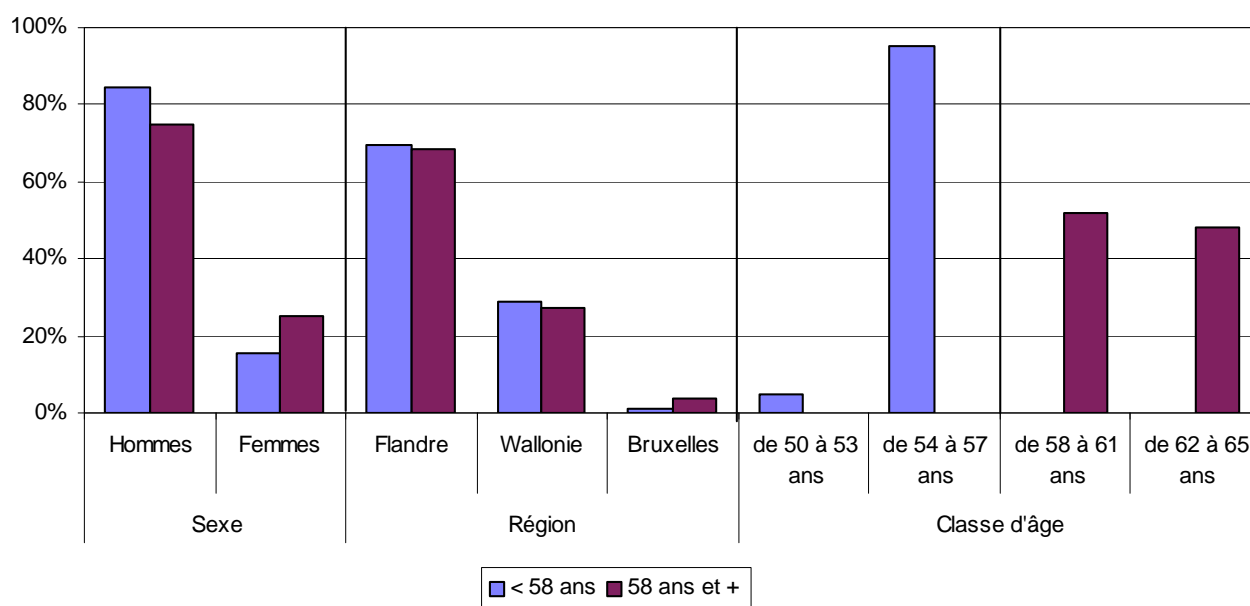
6.3. Répartition comparée des prépensionnés dispensés de 50 à 57 ans / de 58 à 65 ans

Tableau 16

Répartition comparée (<58ans / 58ans et +) du nombre de prépensionnés dispensés de l'inscription comme demandeurs d'emploi selon le sexe, la région et la classe d'âge (année 2010)

	< 58 ans		58 ans et +		Total
Total	13.141	100%	100%	104.368	117.509
	11%			89%	100%
Région					
Flandre	9.168	70%	69%	71.684	
Wallonie	3.798	29%	27%	28.634	
Bruxelles	175	1%	4%	4.051	
Sexe					
Hommes	11.137	85%	75%	78.161	
Femmes	2.004	15%	25%	26.208	
Classe d'âge					
de 50 à 53 ans	666	5%			
de 54 à 57 ans	12.475	95%			
de 58 à 61 ans			52%	54.397	
de 62 à 65 ans			48%	49.972	

Graphique 12



Le nombre de prépensionnés dispensés de moins de 58 ans est au plus bas en 2010 (13.141 personnes). La plupart des prépensionnés dispensés ont plus de 57 ans (89%).

Près de 70% des prépensionnés dispensés proviennent de la Région flamande (70% pour les moins de 58 ans et 69% pour les 58 ans et +). A l'inverse, la Région bruxelloise dispose d'une part relative très faible : 1% pour les moins de 58 ans et 4% pour les 58 ans et +.

La proportion d'hommes est traditionnellement très élevée : davantage encore pour les moins de 58 ans (85%) que pour les autres (75%).

Chez les moins de 58 ans, la presque totalité a plus de 53 ans (95%) ; quant aux 58 ans et +, ils sont répartis de manière plus équilibrée : 52% pour les 58 à 61 ans et 48% pour les 62 ans et +.

6.4. Evolution des entrées et sorties externes ⁵

Tableau 17

Evolution comparée (hommes/femmes) du nombre d'entrées externes en prépension à temps plein (demandeurs d'emploi ou non)

	Entrées externes					
	Hommes		Femmes		Total	
2003	14.395	100	100	3.490	17.885	100
2004	12.022	84	102	3.567	15.589	87
2005	10.511	73	95	3.315	13.826	77
2006	10.778	75	102	3.566	14.344	80
2007	10.569	73	124	4.315	14.884	83
2008	11.514	80	127	4.443	15.957	89
2009	12.539	87	118	4.117	16.656	93
2010	11.559	80	141	4.925	16.484	92

Entre 2003 et 2010, le nombre de prépensionnés à temps plein est passé de 108.013 à 120.373 personnes, soit une hausse de 11,4%. Cette hausse est le résultat d'une hausse du solde entrées/sorties au cours des ans. Dans le tableau 17 ne sont comptabilisées que les entrées externes différenciées selon le sexe. On note une baisse de ces entrées chez les hommes (-20% entre 2003 et 2010, avec toutefois une augmentation en 2008 et 2009) et une hausse continue chez les femmes (+41% sur la même période). Cette dernière hausse s'explique aussi par le relèvement progressif et par palier de l'âge de la pension des femmes de 62 à 63 ans le 1^{er} juillet 2003, de 63 à 64 ans le 1^{er} juillet 2006 et de 64 à 65 ans le 1^{er} juillet 2009.

Tableau 18

Evolution comparée (hommes/femmes) du nombre d'entrées externes en prépension à temps plein (demandeurs d'emploi ou non) selon les tranches d'âge

	Entrées externes																	
	Hommes			Femmes						Total								
	50-54	55-59	60 et +	50-54	55-59	60 et +	50-54	55-59	60 et +									
2003	3.636	100	9.057	100	1.702	100	743	100	2.396	100	351	100	4.379	100	11.453	100	2.053	100
2004	2.206	61	8.211	91	1.605	94	573	77	2.556	107	438	125	2.779	63	10.767	94	2.043	100
2005	1.269	35	7.624	84	1.618	95	299	40	2.538	106	478	136	1.568	36	10.162	89	2.096	102
2006	1.064	29	7.913	87	1.801	106	321	43	2.603	109	642	183	1.385	32	10.516	92	2.443	119
2007	585	16	7.854	87	2.130	125	194	26	3.320	139	801	228	779	18	11.174	98	2.931	143
2008	1.202	33	8.348	92	1.964	115	127	17	3.540	148	776	221	1.329	30	11.888	104	2.740	133
2009	1.395	38	8.718	96	2.426	143	146	20	3.109	130	862	246	1.541	35	11.827	103	3.288	160
2010	728	20	7.908	87	2.923	172	201	27	3.529	147	1.195	340	929	21	11.437	100	4.118	201

Une approche par tranches d'âge permet de mieux cerner de quelles tranches d'âge relève le flux d'entrée externe en prépension. Sur la période, le flux d'entrée des 50 à 54 ans baisse de manière radicale aussi bien chez les hommes (-80%) que chez les femmes (-73%). Si le flux d'entrée des 55 à 59 ans se tasse pour les hommes (-13%), il progresse de 47% pour les femmes. Enfin, le flux d'entrée des 60 ans et + augmente de 72% chez les hommes et de 240% chez les femmes suite aussi au relèvement de l'âge de la pension.

⁵ Par entrées externes, il faut entendre la moyenne annuelle sur base mensuelle des personnes qui n'étaient pas prépensionnées au cours du mois précédent et qui sont devenues prépensionnées à temps plein au cours du mois ; par sorties externes, il faut entendre la moyenne annuelle sur base mensuelle des personnes qui étaient prépensionnées à temps plein au cours du mois précédent et qui ne sont plus prépensionnées au cours du mois. Les données des entrées et de sorties ne sont disponibles qu'à partir de 2003.

Tableau 19

Evolution comparée (hommes/femmes) du nombre de sorties externes en prépension à temps plein (demandeurs d'emploi ou non)

	Sorties externes					
	Hommes		Femmes		Total	
2003	12.957	100		153	13.110	100
2004	12.746	98	100	2.309	15.055	115
2005	12.064	93		2.568	14.632	112
2006	10.561	82		229	10.790	82
2007	10.566	82		3.035	13.601	104
2008	11.516	89		3.329	14.845	113
2009	12.244	94		255	12.499	95
2010	12.571	97	148	3.418	15.989	122

Le nombre de sorties externes de la prépension à temps plein chez les hommes a baissé de 3% entre 2003 et 2010 ; comme le nombre d'entrées externes a reculé davantage (-20%) sur la même période, l'effectif de prépensionnés de sexe masculin s'est donc rétracté.

Tel n'est pas le cas chez les femmes : alors que le nombre d'entrées externes augmentait de 41% entre 2003 et 2010, le nombre de sorties externes n'a pas connu le même mouvement. En effet, du fait du relèvement progressif (1 année tous les 3 ans) de l'âge de la pension, le nombre de sorties a été fortement réduit une année sur trois : en 2003, 2006 et 2009.

Tableau 20

Evolution comparée (hommes/femmes) du nombre de sorties externes en prépension à temps plein (demandeurs d'emploi ou non) selon les tranches d'âge

	Sorties externes																	
	Hommes				Femmes				Total									
	50-54		55-59		60 et +		50-54		55-59		60 et +		50-54		55-59		60 et +	
2003	139	100	431	100	12.387	100	18	100	73	100	62	157	100	504	100	12.449	100	
2004	210	151	487	113	12.049	97	26	144	75	103	2.208	100	236	150	562	112	14.257	115
2005	109	78	425	99	11.530	93	18	100	85	116	2.465		127	81	510	101	13.995	112
2006	86	62	454	105	10.021	81	18	100	96	132	115		104	66	550	109	10.136	81
2007	99	71	443	103	10.024	81	18	100	84	115	2.933		117	75	527	105	12.957	104
2008	108	78	405	94	11.003	89	12	67	92	126	3.225		120	76	497	99	14.228	114
2009	65	47	395	92	11.784	95	2	11	69	95	184		67	43	464	92	11.968	96
2010	151	109	555	129	11.865	96	8	44	147	201	3.263	148	159	101	702	139	15.128	122

On constate d'une part les sorties peu fréquentes dans les classes d'âge de 50-54 et 55-59 ans et d'autre part les sorties plus nombreuses qui se concentrent dans la tranche de 60 ans et plus et qui sont imputables à l'accès automatique à la retraite à 65 ans. On observe également l'évolution erratique des sorties externes chez les femmes prépensionnées de 60 ans et +.

Un autre élément très important à ne pas perdre de vue lorsqu'on examine les entrées et sorties dans le régime des prépensions est l'évolution démographique (développé dans le chapitre 1). Le vieillissement de la population a accru naturellement le nombre de personnes pouvant entrer en prépension. Ainsi, entre 2000 et 2010, la population âgée de 50 à 54 ans a augmenté de 14%, celle de 55 à 59 ans, de 34% et celle de 60 à 64 ans, de 20%. Ce phénomène a encore été accentué par l'augmentation de la participation au marché du travail dans les catégories d'âge concernées. La population active âgée de 50 à 54 ans a ainsi augmenté de 41% sur la période, celle de 55 à 59 ans de 92% et celle de 60 à 64 ans, de 102%. A l'opposé, les sorties ont été influencées négativement jusqu'à présent par la génération de la guerre 40-45, période où le taux de natalité était peu élevé, qui a accédé à la retraite entre 2005 et 2010.

7. Les glissements entre non-demandeur d'emploi et demandeur d'emploi

7.1. Evolution des CCI de 50 à 57 ans

Tableau 21

Evolution du nombre respectif de CCI DE et non DE (par tranches d'âge d'un an) au sein de la classe d'âge des 50 à 57 ans (part relative en %)

	non DE									50-57	%	DE		Total 50-57	%
	50 ans	51 ans	52 ans	53 ans	54 ans	55 ans	56 ans	57 ans	50-57			50-57	50-57		
2000	7.860	10.320	11.663	12.806	12.556	12.266	12.741	11.832	92.043	81%	21.007	19%	113.050	100	
2001	7.479	10.136	11.491	12.572	13.679	13.387	13.069	13.409	95.222	82%	20.308	18%	115.530	102	
2002	6.461	9.647	11.220	12.444	13.405	14.521	14.248	13.716	95.662	81%	22.460	19%	118.122	104	
2003	834	6.900	9.689	11.238	12.471	13.487	14.929	14.701	84.248	70%	35.805	30%	120.053	106	
2004	15	816	6.731	9.485	11.111	12.389	13.496	15.176	69.220	58%	50.835	42%	120.055	106	
2005	9	19	799	6.607	9.363	11.013	12.331	13.494	53.635	45%	66.387	55%	120.022	106	
2006	10	16	24	809	6.527	9.286	10.962	12.290	39.923	34%	77.469	66%	117.392	104	
2007	14	16	34	63	868	6.519	9.289	10.955	27.758	25%	83.436	75%	111.194	98	
2008	18	22	33	70	134	977	6.587	9.331	17.172	17%	86.829	83%	104.001	92	
2009	16	23	34	68	141	244	1.140	6.679	8.344	8%	93.141	92%	101.485	90	
2010	16	19	39	72	143	274	423	1.308	2.294	2%	96.558	98%	98.852	87	

En l'an 2000, 81% des chômeurs complets indemnisés de 50 à 57 ans étaient non-demandeurs d'emploi ; en 2010, ils ne sont plus que 2% !

Par ailleurs, sur la période, le nombre total de CCI de 50 à 57 ans (demandeurs d'emploi ou non demandeurs d'emploi) a diminué de 13%, passant de 113.050 unités à 98.852.

Les mesures réglementaires prises afin de mettre fin à la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi avant 58 ans ont porté leurs fruits. La diminution du chômage entre 2000 et 2010 dans la catégorie d'âge de 50 à 57 ans est en effet plus importante (13%) que dans la catégorie d'âge inférieure à 50 ans (1% voir tableau 9)(même si les taux de sorties y sont plus faibles – voir point 8 ci-après).

7.2. Evolution des CCI et prépensionnés de 50 ans et +

Tableau 22

Evolution du nombre respectif de CCI et prépensionnés de 50 ans et + DE et non DE (+part relative en %)

	CCI DE	Prép. DE	Total DE		Prép. Non-DE	Agés Disp.	Total Non-DE	%	Total		
				%							dont Femmes 60 à 65 ans
2000	24.848	0	24.848	9%	114.478	140.763	255.241	91%	280.089	100	9.541
2001	24.065	0	24.065	9%	109.950	147.919	257.869	91%	281.934	101	11.985
2002	26.316	0	26.316	9%	106.482	152.309	258.791	91%	285.107	102	12.024
2003	39.668	0	39.668	13%	107.915	146.417	254.332	87%	294.000	105	16.152
2004	55.535	0	55.535	18%	109.869	136.907	246.776	82%	302.311	108	21.118
2005	72.552	0	72.552	24%	109.018	125.683	234.701	76%	307.253	110	23.538
2006	85.836	0	85.836	27%	111.069	116.169	227.238	73%	313.074	112	29.646
2007	92.864	39	92.903	30%	113.579	107.939	221.518	70%	314.421	112	35.680
2008	94.395	1.196	95.591	31%	114.151	100.844	214.995	69%	310.586	111	38.246
2009	101.139	1.976	103.116	33%	115.552	94.801	210.353	67%	313.469	112	44.805
2010	106.480	2.812	109.293	35%	117.509	89.193	206.702	65%	315.995	113	50.898

Si l'on considère l'ensemble des chômeurs complets indemnisés et des prépensionnés de 50 ans et +, l'évolution est moins tranchée. En 2000, 91% d'entre eux étaient non-demandeurs d'emploi ; dix ans plus tard, les non-demandeurs d'emploi sont encore majoritaires mais la proportion est moindre (65%).

Enfin, sur la période, le nombre total de chômeurs complets indemnisés et prépensionnés de 50 ans et + a augmenté de 13%. Comme détaillé ci-après, cette évolution est le résultat d'une

diminution dans la tranche des 50-57 ans et d'une forte augmentation dans la tranche des 58-65 ans.

Comme déjà rappelé, cette dernière évolution s'explique par le relèvement de l'âge de la pension des femmes de 60 à 65 ans. Ce relèvement agit de deux manières sur les groupes concernés :

- les femmes risquent de devenir chômeuses ou prépensionnées jusqu'à un âge plus avancé ;
- les femmes qui sont déjà chômeuses ou prépensionnées restent plus longtemps dans ces régimes.

7.3. Répartition des CCI et prépensionnés de 50 ans et +

Tableau 23

Répartition des CCI (DE et non-DE) et prépensionnés (DE et non-DE) de 50 à 57 ans par tranches d'âge d'un an en 2000 et 2010 (parts relatives en %)

	50	51	52	53	54	55	56	57	50-57	
2000										
CCI DE	4.448	3.239	2.840	2.628	2.274	2.045	1.820	1.447	20.742	15%
CCI non-DE	7.850	10.309	11.651	12.791	12.543	12.252	12.730	11.821	91.947	66%
Prép. Disp.	179	573	1.786	2.920	3.261	4.321	6.047	6.763	25.850	19%
Total	12.478	14.122	16.277	18.339	18.078	18.618	20.596	20.031	138.539	100%
2010										
CCI DE	9.911	10.429	11.319	12.047	12.851	13.199	13.490	13.313	96.558	84%
CCI non-DE	16	19	39	72	143	274	423	1.308	2.294	2%
Prép. Disp.	87	118	162	300	735	1.788	4.133	5.819	13.141	12%
Prép. DE	0	17	87	341	540	486	447	423	2.342	2%
Total	10.014	10.582	11.608	12.760	14.269	15.746	18.492	20.863	114.334	100%

En 2000, les non-demandeurs d'emploi (CCI et prépensionnés) représentaient 85% des 50 à 57 ans ; en 2010, ce chiffre est tombé à 14% soit, 12% de prépensionnés et 2% de CCI.

A l'inverse, les demandeurs d'emploi constituaient en 2000 à peine 15% des 50 à 57 ans ; en 2010, ils totalisent 86%.

Le groupe total des allocataires de 50 à 57 ans a diminué de 17,5% depuis 2000.

Tableau 24

Répartition des CCI (DE et non-DE) et prépensionnés (DE et non-DE) de 58 à 65 ans par tranches d'âge d'un an en 2000 et 2010 (parts relatives en %)

	58	59	60	61	62	63	64	65	58-65	
2000										
CCI DE	1.096	908	738	400	246	203	193	26	3.809	3%
CCI non-DE	10.472	10.344	8.331	6.303	4.655	4.257	4.010	304	48.677	34%
Prép. Disp.	9.315	11.280	14.266	14.682	12.883	12.696	12.471	1.038	88.631	63%
Total	20.883	22.532	23.336	21.385	17.784	17.156	16.674	1.368	141.116	100%
2010										
CCI DE	4.289	2.285	1.240	765	575	438	303	27	9.922	5%
CCI non-DE	11.525	14.528	13.472	12.736	12.028	11.766	10.118	727	86.899	43%
Prép. Disp.	10.487	12.780	15.044	16.085	16.438	16.842	15.537	1.155	104.368	52%
Prép. DE	230	122	60	24	20	10	5	0	471	0%
Total	26.531	29.714	29.816	29.610	29.060	29.056	25.963	1.910	201.661	100%

L'évolution n'est pas la même dans la classe d'âge des 58 à 65 ans. Si en l'an 2000, les non-demandeurs d'emploi constituaient 97% de l'ensemble de cette classe d'âge, en 2010, la situation a peu évolué : ils totalisent toujours 95% de celle-ci.

Le groupe total des allocataires de 58 à 65 ans a augmenté de 42,9% depuis 2000.

Une autre constatation résultant du tableau ci-dessus est le nombre élevé de personnes dans les tranches d'âge de 59 à 63 ans, qui dépasse chaque fois 29.000. Ce constat est à mettre en rapport avec l'évolution démographique. Un nombre élevé de personnes issues de la génération baby boom de l'après-guerre ont atteint l'âge de la prépension ou de la dispense pour chômeurs plus âgés. Ce phénomène, conjugué à une réglementation qui était autrefois plus souple pour l'accès à

ces régimes, a contribué à faire augmenter les effectifs de prépensionnés et de chômeurs plus âgés dispensés. Ces cohortes importantes devraient quitter sous peu les régimes précités pour accéder à la retraite.

Tableau 25

Répartition comparée (<58ans / 58ans et +) des CCI (DE et non-DE) et prépensionnés (DE et non-DE) en 2000 et 2010 (parts relatives en %)

	50-57		58-65		Total	
2000						
CCI DE	20.742	84%	16%	3.809	24.550	9%
CCI non-DE	91.947	65%	35%	48.677	140.623	50%
Prép. Disp.	25.850	23%	77%	88.631	114.481	41%
Total	138.539	50%	50%	141.116	279.655	100%
2010						
CCI DE	96.558	91%	9%	9.922	106.480	34%
CCI non-DE	2.294	3%	97%	86.899	89.193	28%
Prép. Disp.	13.141	11%	89%	104.368	117.509	37%
Prép. DE	2.342	83%	17%	471	2.812	1%
Total	114.334	36%	64%	201.661	315.995	100%

En 10 ans, l'évolution la plus marquée concerne la part relative des CCI DE et des CCI non-DE dans l'ensemble des 50 ans et + : les CCI DE sont passés de 9% à 34% et à l'inverse, les CCI non-DE ont chuté de 50% à 28%. La part des prépensionnés a peu évolué : de 41% en 2000 à 38% en 2010 (dont 1% de demandeurs d'emploi).

La distribution entre les 2 classes d'âge (de 50 à 57 ans et de 58 à 65 ans) était équilibrée en l'an 2000 : 50/50. Elle s'est transformée au cours des ans : en 2010, la catégorie des 58-65 ans représente près de 2/3 du groupe total (64%).

8. Le taux de sortie des demandeurs d'emploi de 50 ans et +

8.1. Evolution du taux de sortie des CCI DE par classe d'âge

Tableau 26

Evolution des sorties des CCI DE de 45 ans et +, de la population de base correspondante et des taux de sortie par classes d'âge

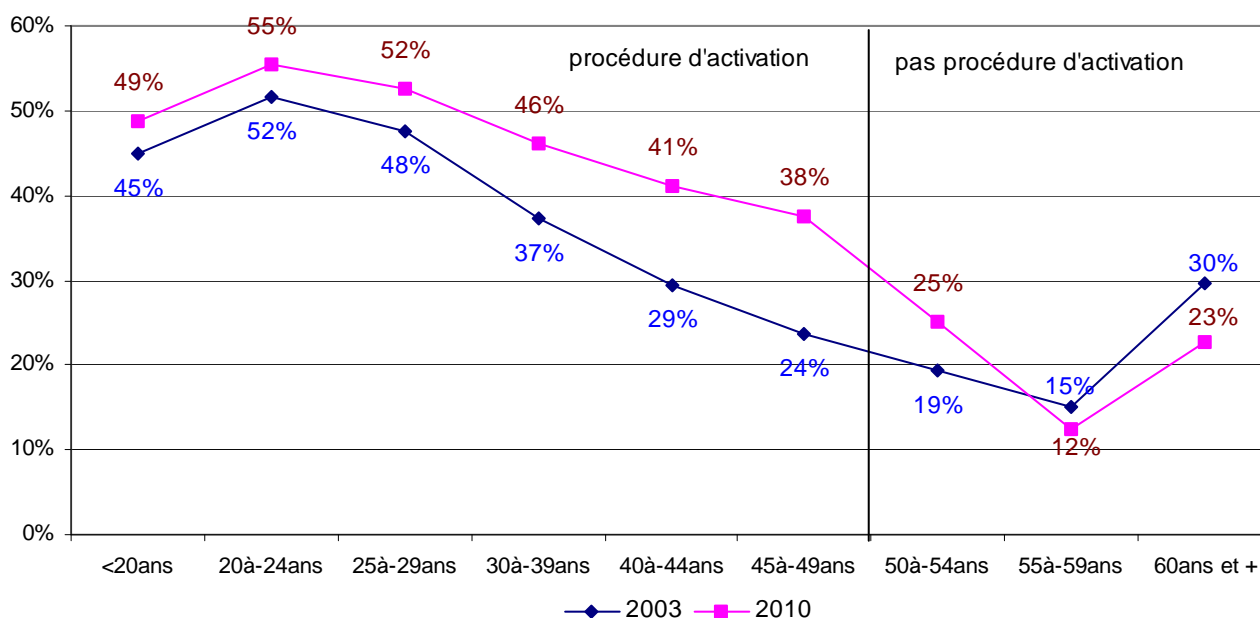
	45-49			50-54			55-59			60-65		
	sorties	base	taux	sorties	base	taux	sorties	base	taux	sorties	base	taux
2003	16.990	71.726	24%	7.628	39.370	19%	2.419	16.070	15%	902	3.036	30%
2004	18.936	75.316	25%	9.565	52.961	18%	2.884	20.348	14%	1.030	3.492	29%
2005	20.527	76.195	27%	11.107	64.075	17%	3.407	26.010	13%	1.127	3.823	29%
2006	22.477	75.213	30%	13.263	72.408	18%	4.268	31.162	14%	1.146	4.807	24%
2007	27.078	73.313	37%	15.075	73.560	20%	4.876	38.323	13%	1.362	5.592	24%
2008	27.187	68.958	39%	15.597	70.505	22%	5.790	46.007	13%	1.472	5.388	27%
2009	25.760	70.829	36%	15.323	70.452	22%	6.122	53.344	11%	1.115	4.691	24%
2010	26.624	70.984	38%	17.393	69.523	25%	7.553	61.067	12%	1.278	5.634	23%

Par sorties, on entend les personnes qui ont quitté le statut de CCI DE en cours d'année après l'avoir eu au moins pendant une partie de l'année (population de base).

On note d'une part, une baisse du taux de sortie des CCI DE au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge (38% pour les 45-49 ans, 25% pour les 50-54 ans et 12% pour les 55-59 ans). Le taux de sortie de la classe des 60 ans et + est artificiellement élevé (30%) du fait de l'accès automatique à la pension des personnes qui atteignent l'âge de 65 ans.

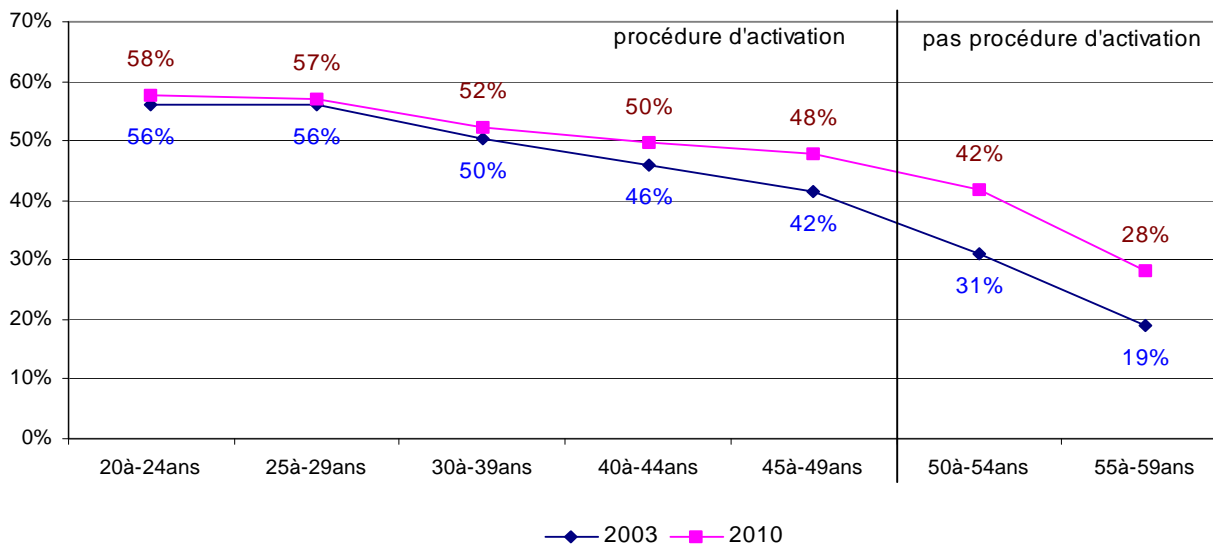
D'autre part, le taux de sortie augmente entre 2003 et 2010 dans toutes les classes d'âge inférieures à 55 ans. Ainsi, chez les 45 à 49 ans, ce taux passe de 24% en 2003 à 38% en 2010. Par contre, à partir de 55 ans, le taux de sortie diminue entre 2003 et 2010 (cf. graphique 12).

Graphique 13



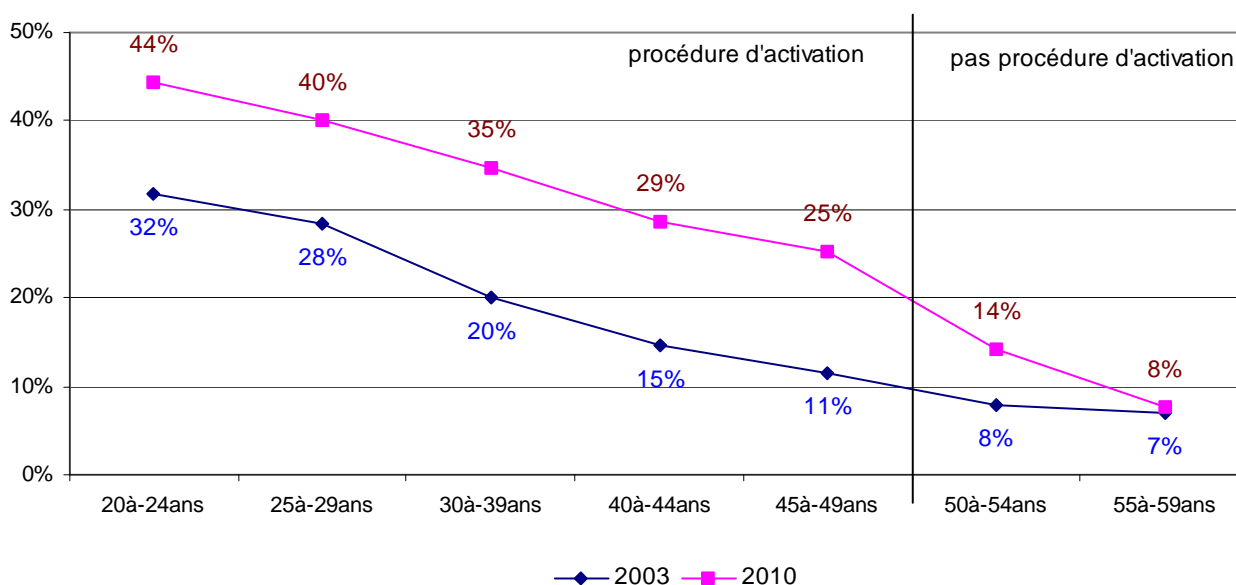
Cette évolution est encore plus marquée chez les chômeurs de plus longue durée (2 ans ou plus) sous l'effet du régime d'activation du comportement de recherche d'emploi qui fut introduit progressivement à partir de 2004 et dont les premiers entretiens interviennent, chez les plus de 25 ans, à partir de 21 mois de chômage. Dans les 2 graphiques suivants, nous avons soustrait 2 classes d'âge peu pertinentes du fait, soit d'un nombre trop peu élevé d'individus (<20 ans), soit du biais de la sortie vers la pension (60 ans et +).

Graphique 14
(CCI DE < 2 ans de chômage)



Entre 2003, année située avant le démarrage de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi, et 2010, on note peu de différences entre les taux de sortie des demandeurs d'emploi indemnisés de moins de 2 ans de chômage, à l'exception des plus âgés (de 45 à 59 ans). Par contre, les demandeurs d'emploi indemnisés dont la durée de chômage est supérieure ou égale à 2 ans enregistrent des taux de sortie beaucoup plus élevés en 2010 qu'en 2003 pour toutes les classes d'âge soumises à la procédure d'activation (cf. graphique 14) : les écarts se situent, selon la classe d'âge, aux alentours des +12% à +15%. Cette différence se réduit considérablement à partir de 50 ans pour disparaître à partir de 55 ans.

Graphique 15
(CCI DE 2 ans et + de chômage)



8.2. Evolution du taux de sortie des prépensionnés DE par classe d'âge

Tableau 27

Sorties des prépensionnés demandeurs d'emploi, de la population de base correspondante et des taux de sortie en 2010 par classes d'âge

	50-54			55-59			60-65		
	sorties	base	taux	sorties	base	taux	sorties	base	taux
2010	57	1.011	6%	46	2.295	2%	8	177	5%

Comme dans le cas des CCI DE, le taux de sortie des prépensionnés DE baisse lorsque la population de base augmente en âge : de 6% pour les 50 à 54 ans à 2% pour les 55 à 59 ans. Le taux de sortie de la classe d'âge des 60 à 65 ans est faussé par l'accès automatique à la pension de tous les prépensionnés qui atteignent l'âge de 65 ans.

On constate aussi que ces taux de sortie des prépensionnés sont encore sensiblement plus bas que ceux des chômeurs des tranches d'âge correspondantes : 6% contre 25% dans la tranche 50-54 ans et 2% contre 12% dans la tranche des 55-59 ans.

L'accompagnement préalable obligatoire par la cellule pour l'emploi ne semble pas non plus atteindre son objectif pour les travailleurs plus âgés « prépensionnables ».

Il ressort ainsi d'un sondage effectué par l'Onem auprès de travailleurs de firmes qui ont connu des restructurations et qui ont obtenu un abaissement de l'âge de la prépension à 50 ou 52 ans (ou 55 ans dans une minorité de cas), que, sur les 2.263 travailleurs qui se sont inscrits dans la cellule à un âge qui leur donnait accès à la prépension, 2.076 (92%) bénéficiaient effectivement de la prépension 9 mois après leur inscription dans la cellule (soit au cours du 3^{ème} mois suivant la période de 6 mois d'inscription dans la cellule).

Travailleurs inscrits	Prépensionnés	%
2.263	2.076	92%

C'est aussi l'expérience des coordinateurs des services régionaux de l'emploi qui dirigent les cellules pour l'emploi (voir rapport annuel 2011 du Conseil supérieur de l'emploi).

9. Les mesures pour l'emploi

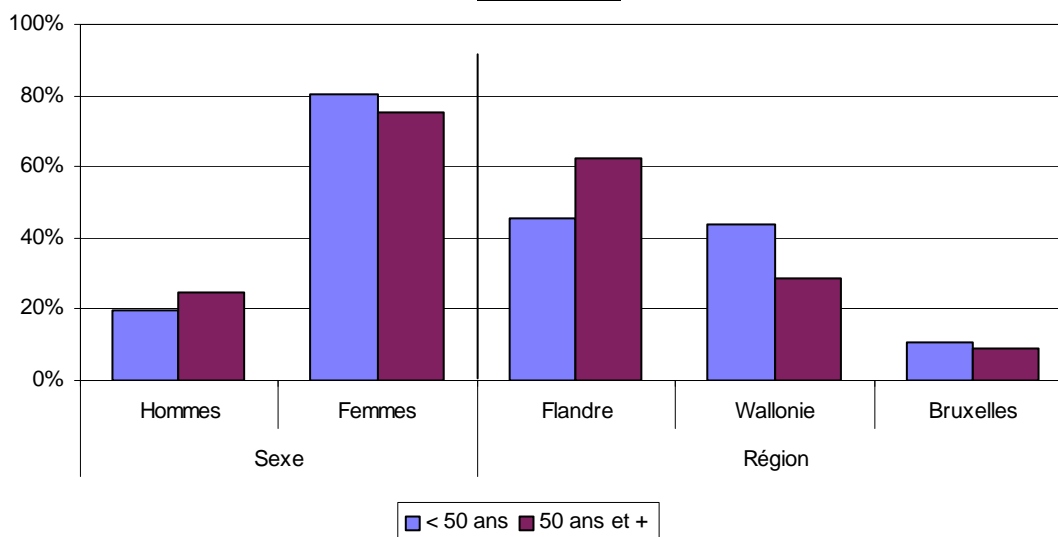
9.1. Les travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR

Tableau 28

Répartition comparée (<50ans / 50ans et +) du nombre de travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR selon le sexe et la région (année 2010)

	< 50 ans		50 ans et +		Total
Total	41.303	100%	100%	11.303	52.606
	79%		21%		100%
Région					
Flandre	18.900	46%	63%	7.079	
Wallonie	18.058	44%	29%	3.228	
Bruxelles	4.345	11%	9%	995	
Sexe					
Hommes	8.200	20%	25%	2.825	
Femmes	33.102	80%	75%	8.477	
Ratio					
CCI DE	331.946	12%	11%	106.480	

Graphique 16



21% des travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR ont 50 ans ou + : 63% d'entre eux habitent en Flandre et la plupart sont de sexe féminin (75%).

Le ratio des travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et AGR par rapport aux demandeurs d'emploi est semblable pour les moins de 50 ans et les 50 ans et + : il s'élève à 11-12%.

9.2. Les bénéficiaires des mesures d'activation

Tableau 29

Répartition comparée (<50ans / 50ans et +) du nombre de bénéficiaires des mesures d'activation selon le type de mesure, le sexe et la région (année 2010)

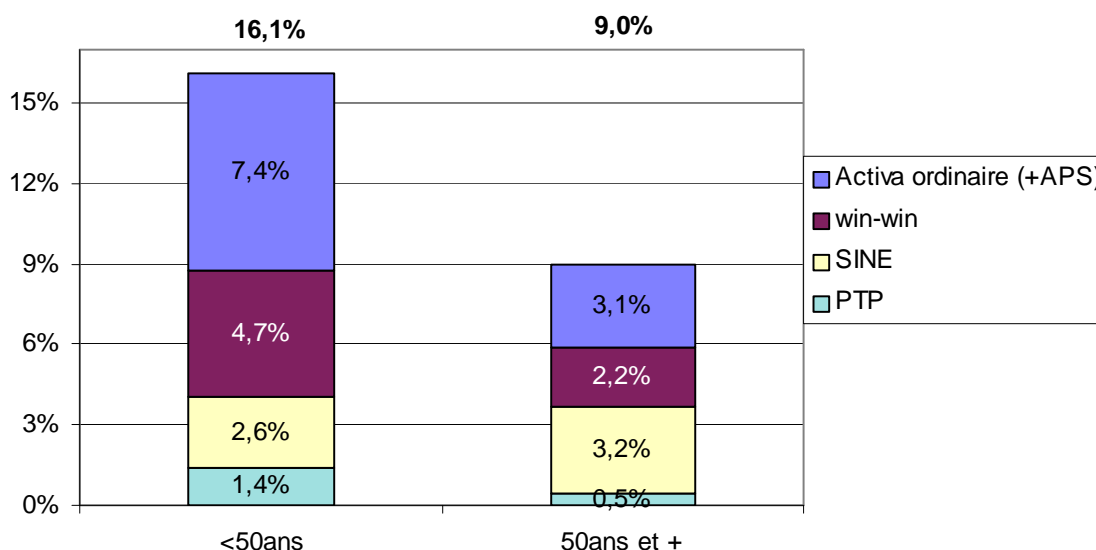
			< 50 ans		50 ans et +		Total
Total			53.454	100%	100%	9.586	63.040
			85%			15%	100%
Activa (+ win win)	Région	Flandre	11.082	21%	29%	2.819	
		Wallonie	24.154	45%	23%	2.210	
		Bruxelles	4.859	9%	7%	656	
		Pays	40.095	75%	59%	5.686	
	Sexe	Hommes	18.785	35%	29%	2.755	
	Femmes	21.310	40%	31%	2.932		
SINE (+ atel.prot.)	Région	Flandre	4.884	9%	28%	2.705	
		Wallonie	3.382	6%	7%	638	
		Bruxelles	373	1%	1%	65	
		Pays	8.638	16%	36%	3.408	
	Sexe	Hommes	2.288	4%	12%	1.111	
	Femmes	6.350	12%	27%	2.596		
PTP	Région	Flandre	1.300	2%	2%	217	
		Wallonie	2.887	5%	2%	238	
		Bruxelles	534	1%	0%	36	
		Pays	4.721	9%	5%	492	
	Sexe	Hommes	2.146	4%	3%	254	
	Femmes	2.575	5%	2%	238		
Total	Région	Flandre	17.266	32%	60%	5.742	
		Wallonie	30.423	57%	32%	3.087	
		Bruxelles	5.765	11%	8%	757	
		Pays	53.454	100%	100%	9.586	
	Sexe	Hommes	23.219	43%	43%	4.119	
	Femmes	30.235	57%	60%	5.766		
Ratio CCI DE			331.946	16%	9%	106.480	

Les bénéficiaires des mesures d'activation âgés de 50 ans et + représentent 15% de l'ensemble des travailleurs concernés. Par ordre décroissant, on les retrouve surtout au sein du Plan Activa (y compris win win) (59% d'entre eux) et ensuite, au sein des contrats SINE (36%) et des programmes de transition professionnelle (5%). Les moins de 50 ans qui totalisent 85% de l'ensemble des actifs bénéficient davantage des mesures du Plan Activa (75%) et des programmes de transition professionnelle (9%). A l'inverse, ils sont moins présents au sein des contrats SINE (16%).

Par région, on note de grandes disparités selon la classe d'âge : parmi les 50 ans et +, c'est la Flandre qui obtient le score le plus élevé (60% contre 32% pour la Wallonie) et parmi les moins de 50 ans, c'est la Wallonie (57% contre 32% pour la Flandre). Les contrats SINE conclus par les 50 ans et + en Flandre totalisent 28% de l'ensemble des mesures d'activation qui s'adressent aux 50 ans et + dans le pays. Les contrats Activa et win win conclus par les moins de 50 ans en Wallonie totalisent 45% de l'ensemble des mesures d'activation qui s'adressent aux moins de 50 ans dans le pays.

Notons aussi et surtout que le ratio Activés/CCI DE des 50 ans et + est sensiblement plus bas que celui des moins de 50 ans (9% contre 16,1%).

Graphique 17



En dehors des mesures de l'économie sociale d'insertion (contrats SINE⁶) qui touchent davantage les 50 ans et +, surtout en Flandre, l'ensemble des autres mesures d'activation obtiennent moins de succès auprès des demandeurs d'emploi indemnisés de 50 ans et + qui constituent pourtant un groupe à risque.

Le plan win win illustre bien ce constat.

Tableau 30

Ratio du nombre de contrats de travail conclus dans le cadre du plan win win par rapport au groupe cible selon le niveau d'études – année 2010

	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
< 26 ans sans diplôme ESS	16,5%	26,8%	10,9%	20,1%
< 26 ans avec max. diplôme ESS	18,3%	20,9%	11,2%	18,8%
+ 1 an de chômage	10,4%	11,2%	6,3%	10,0%
50 ans et +	6,3%	4,6%	3,5%	5,2%
Total	11,5%	14,8%	7,3%	12,3%

60% des embauches dans le cadre du plan win win concernent des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, dont les 2/3 n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire. Pratiquement un jeune demandeur d'emploi sur cinq du groupe cible concerné conclut un tel contrat.

Nonobstant des avantages aussi importants, la mesure connaît moins de succès pour les demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus, pourtant spécialement visés par le plan, qui ne représentent que 13% des embauches et 5% du groupe cible concerné. L'embauche de ces demandeurs d'emploi est pourtant encouragée par des incitants complémentaires, à savoir des réductions de cotisations patronales pour l'employeur (1.000 EUR par trimestre) et une prime de reprise du travail pour le travailleur (186,51 EUR de complément de salaire par mois) aussi à charge de l'ONEM.

Ce constat rejoint les études qui soulignent qu'il est souvent plus difficile de réinsérer les seniors que de les maintenir au travail.

⁶ Les contrats SINE visent à réinsérer dans le secteur de l'économie sociale d'insertion (ateliers sociaux, entreprises d'insertion etc) les chômeurs très difficiles à placer via l'activation de leur allocation de chômage.

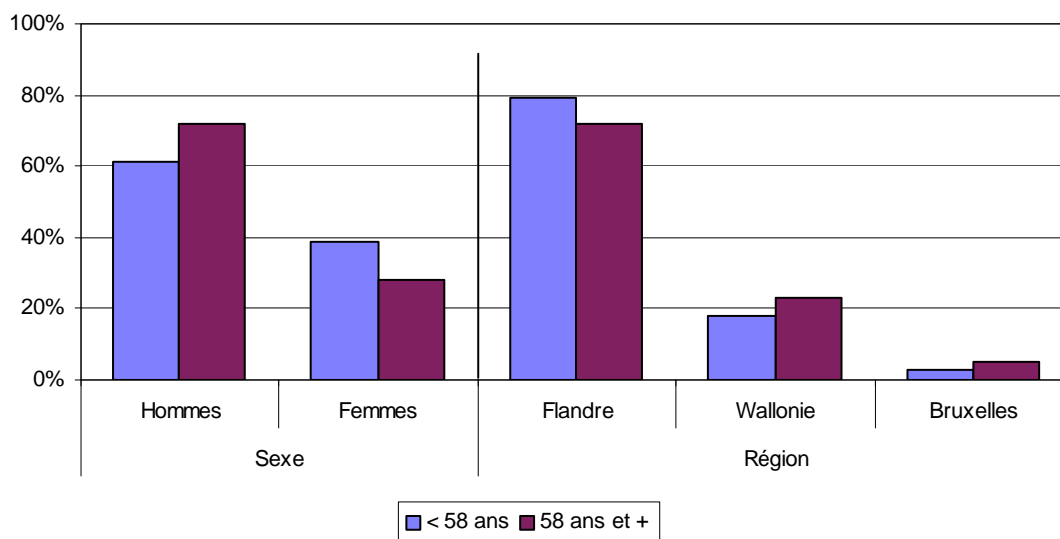
9.3. Les bénéficiaires de compléments de reprise du travail

Tableau 31

Répartition comparée (<58ans / 58ans et +) du nombre de compléments de reprise du travail selon le sexe et la région (année 2010)

	< 58 ans		58 ans et +		Total
Total	10.710	100%	100%	2.348	13.058
	82%		18%		100%
Région					
Flandre	8.455	79%	72%	1.684	
Wallonie	1.950	18%	23%	541	
Bruxelles	305	3%	5%	123	
Sexe					
Hommes	6.551	61%	72%	1.691	
Femmes	4.160	39%	28%	657	
Ratio					
CCI DE	96.558	11%	24%	9.922	

Graphique 18



Les moins de 58 ans totalisent 82% de l'ensemble des compléments de reprise du travail ; toutefois, les 58 ans et + obtiennent le meilleur ratio par rapport aux CCI DE du même âge soit, 24%. C'est en Région flamande que l'on enregistre le plus de bénéficiaires d'un complément de reprise du travail : 79% pour les moins de 58 ans et 72% pour les 58 ans et + (alors que part relative de la Flandre au sein des CCI DE de 50 ans est de 42%).

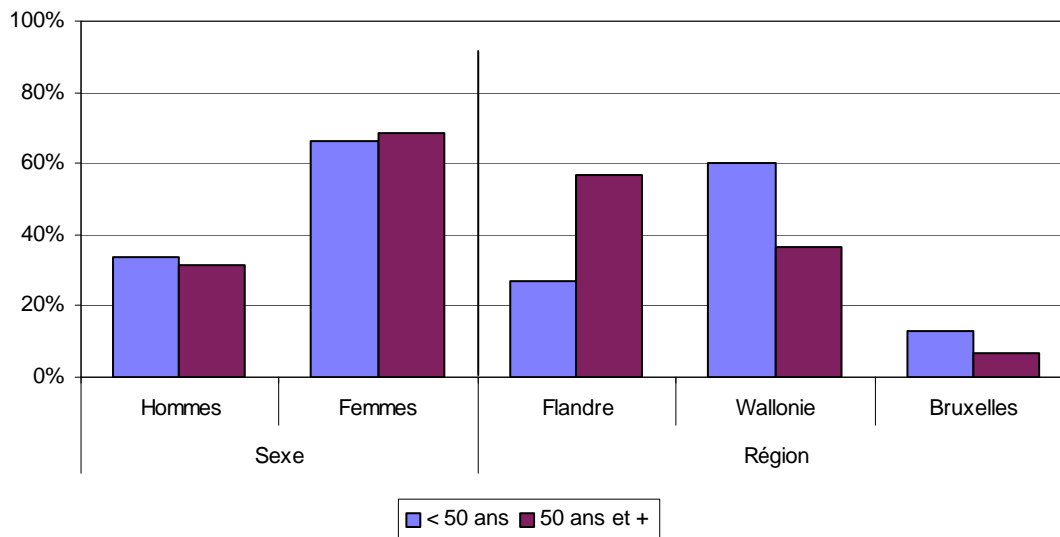
9.4. Les travailleurs actifs dans les Agences locales pour l'emploi

Tableau 32

Répartition comparée (<50ans / 50ans et +) du nombre de travailleurs ALE selon le sexe et la région (année 2010)

	< 50 ans		50 ans et +		Total
Total	6.946	100%	100%	11.818	18.764
	37%		63%		100%
Région					
Flandre	1.880	27%	57%	6.730	
Wallonie	4.179	60%	37%	4.321	
Bruxelles	887	13%	6%	767	
Sexe					
Hommes	2.352	34%	32%	3.748	
Femmes	4.595	66%	68%	8.070	
Ratio					
CCI DE	331.946	2%	11%	106.480	

Graphique 19



Depuis l'introduction du régime des titres-services en 2004, le nombre de travailleurs actifs au sein des agences locales pour l'emploi n'a cessé de fondre : de 40.728 en 2004 à 18.764 en 2010. D'une part, un nombre appréciable de ceux-ci est passé dans le régime des titres-services ; d'autre part, si les nouveaux travailleurs ALE ne peuvent plus exercer d'activité de nature ménagère, les anciens travailleurs ALE peuvent, sous certaines conditions, lorsqu'ils ont 50 ans et +, toujours le faire.

La part relative des travailleurs actifs dans les ALE, âgés de 50 ans et + s'élève à 63%. De grandes différences apparaissent entre les régions en fonction de l'âge : les moins de 50 ans sont plus nombreux en Région wallonne (60%) et dans une moindre mesure, en Région bruxelloise (13%). A l'inverse, les 50 ans et + sont plus nombreux en Région flamande (53%) et beaucoup moins nombreux en Région bruxelloise (6%).

Par sexe, les femmes sont majoritaires aussi bien chez les moins de 50 ans (66%) que chez leurs aînées (68%).

Le ratio par rapport aux CCI DE témoigne du plus grand ancrage du régime des ALE auprès des 50 ans et plus : 11% contre seulement 2% pour les moins de 50 ans.

9.5. Les travailleurs actifs dans les titres-services

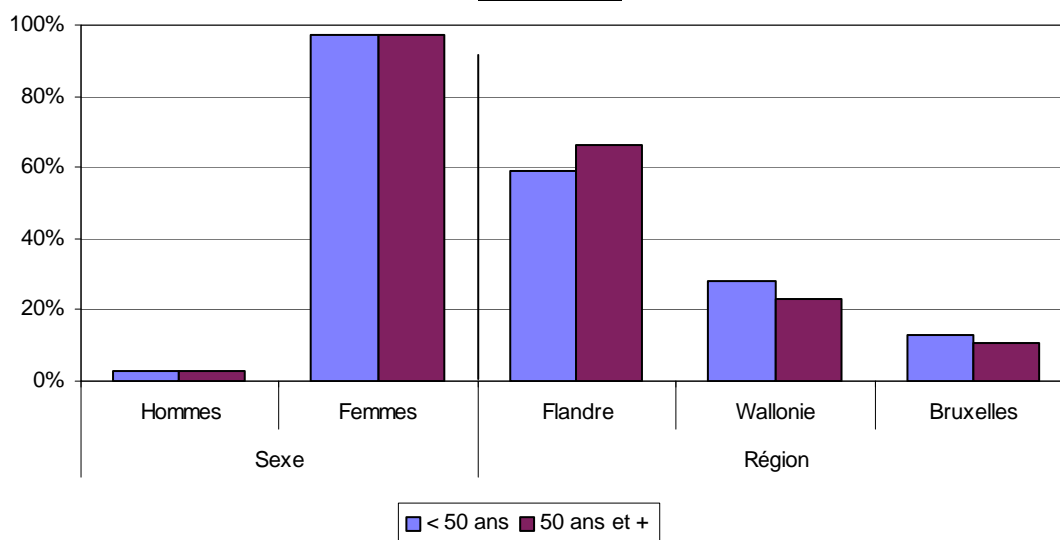
Tableau 33

Répartition comparée (<50ans / 50ans et +) du nombre de travailleurs actifs dans les titres-services selon le sexe et la région (année 2010)

	< 50 ans		50 ans et +		Total
Total	113.093	100%	100%	23.822	136.915
	83%			17%	100%
Région					
Flandre	66.473	59%	66%	15.808	
Wallonie	31.907	28%	23%	5.471	
Bruxelles	14.713	13%	11%	2.543	
Sexe					
Hommes	3.096	3%	3%	727	
Femmes	109.997	97%	97%	23.095	
Ratio					
Ouvriers *	958.748	11,8%	9,0%	265.138	

* ONSS – Emploi salarié dans le secteur privé (ouvriers) – Travailleurs occupés au 4ème trimestre de l'année 2010

Graphique 20



A la différence des travailleurs qui prestent des activités dans les Agences locales pour l'emploi, ceux qui travaillent dans les titres-services sont plus jeunes : 17% d'entre eux ont 50 ans ou +. On note toutefois que c'est au sein de la classe d'âge de 50 ans ou plus que la progression du nombre de travailleurs est la plus forte ces dernières années. Leur part relative n'était en effet que de 9% en 2005. Progressivement, le ratio du nombre de travailleurs en titres-services par rapport aux ouvriers du secteur privé dans la classe d'âge des 50 ans et plus se rapproche de celui des moins de 50 ans : en 2010, celui des moins de 50 ans atteint 11,8% contre 9% pour celui des 50 ans et +. Parmi ces travailleurs, 66% habitent en Région flamande, 23% en Région wallonne et 11% en Région bruxelloise. La part relative de la Région flamande est légèrement plus basse parmi les moins de 50 ans (59%).

La presque totalité de ces travailleurs sont de sexe féminin (97%), aussi bien chez les moins de 50 ans que chez les 50 ans et +.

10. Les chômeurs dispensés en formation

10.1. Formation professionnelle

Tableau 34

Répartition comparée (<50ans / 50ans et +) du nombre de chômeurs dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi qui suivent une formation professionnelle selon le type de formation, le sexe et la région (année 2010)

			< 50 ans		50 ans et +		Total
Total			26.819	100%	100%	1.314	28.133
			95%			5%	100%
A plein temps	Région	Flandre	9.190	34%	33%	428	
		Wallonie	7.451	28%	16%	210	
		Bruxelles	1.355	5%	3%	43	
		Pays	17.996	67%	52%	681	
	Sexe	Hommes	10.568	39%	32%	419	
		Femmes	7.427	28%	20%	262	
A temps partiel	Région	Flandre	2.216	8%	15%	197	
		Wallonie	4.445	17%	25%	323	
		Bruxelles	407	2%	2%	27	
		Pays	7.068	26%	42%	547	
	Sexe	Hommes	2.808	10%	22%	284	
		Femmes	4.260	16%	20%	263	
Classes moyennes	Région	Flandre	80	0%	0%	2	
		Wallonie	362	1%	0%	3	
		Bruxelles	97	0%	0%	3	
		Pays	539	2%	1%	8	
	Sexe	Hommes	239	1%	0%	3	
		Femmes	300	1%	0%	5	
Autres	Région	Flandre	129	0%	2%	27	
		Wallonie	1.028	4%	4%	46	
		Bruxelles	61	0%	0%	5	
		Pays	1.218	5%	6%	78	
	Sexe	Hommes	761	3%	3%	43	
		Femmes	457	2%	3%	35	
Total	Région	Flandre	11.615	43%	50%	654	
		Wallonie	13.286	50%	44%	582	
		Bruxelles	1.920	7%	6%	78	
		Pays	26.821	100%	100%	1.314	
	Sexe	Hommes	14.376	54%	57%	749	
		Femmes	12.444	46%	43%	565	
Ratio CCI DE			331.946	8%	1%	106.480	

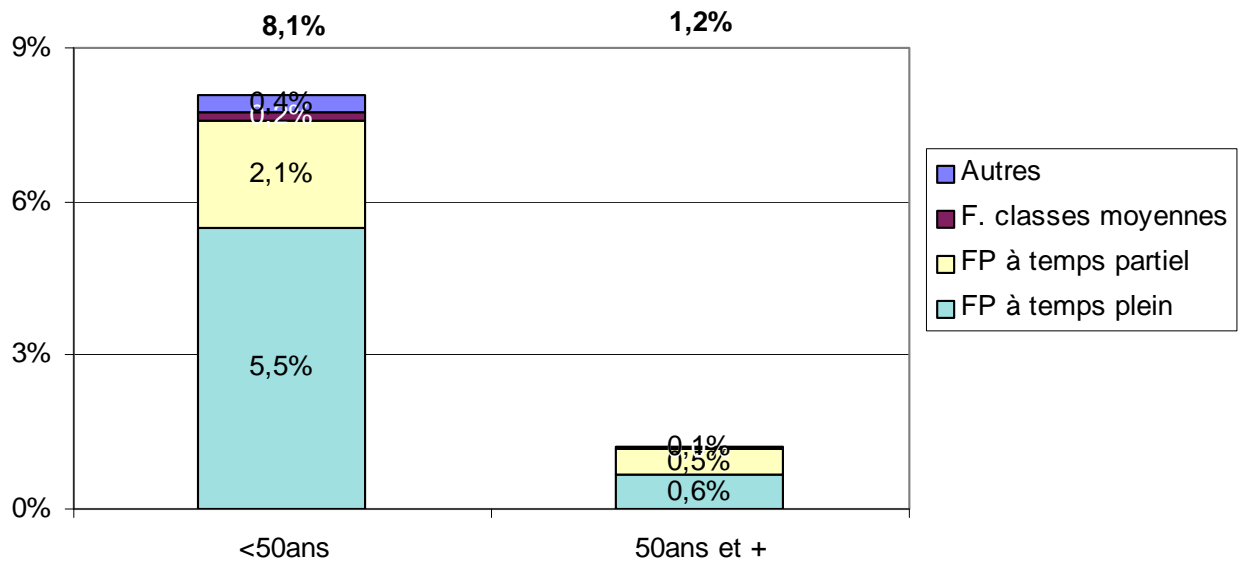
Le nombre de chômeurs de 50 ans ou plus qui sont dispensés en vue d'entreprendre une formation professionnelle est peu élevé : en 2010, ils sont 1.314 soit, 5% de l'ensemble des dispensés pour formation professionnelle.

On les retrouve autant dans les formations professionnelles à temps plein qu'à temps partiel mais la distribution régionale diffère selon les cas : en Région flamande, ils entreprennent surtout des formations à temps plein (33% de l'ensemble des formations professionnelles du pays) alors qu'en Région wallonne, ils entreprennent davantage des formations professionnelles à temps partiel (25% de l'ensemble des formations professionnelles du pays).

Les autres formations professionnelles visent surtout les entreprises de formation par le travail, présentes essentiellement en région wallonne (950 personnes).

Le ratio des chômeurs de 50 ans ou plus qui sont dispensés en vue d'entreprendre une formation professionnelle par rapport aux demandeurs d'emploi indemnisés est très réduit (1,2%). Il est beaucoup plus bas que celui des moins de 50 ans : 8,1%.

Graphique 21



10.2. Etudes

Tableau 35

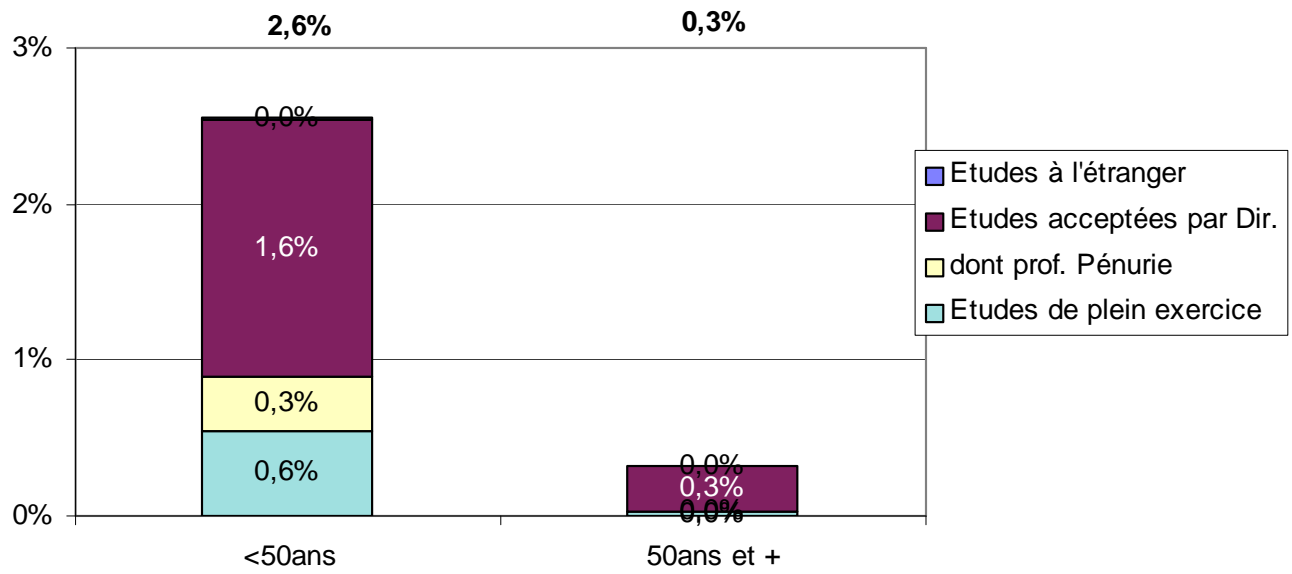
Répartition comparée (<50ans / 50ans et +) du nombre de chômeurs dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi qui reprennent des études ou des formations selon le type d'étude, le sexe et la région (année 2010)

			< 50 ans		50 ans et +		Total
Total			8.482	100%	100%	347	8.829
			96%			4%	100%
Plein exercice	Région	Flandre	802	9%	5%	16	
		Wallonie	852	10%	2%	6	
		Bruxelles	174	2%	1%	2	
		Pays	1.828	22%	7%	24	
	Sexe	Hommes	731	9%	3%	11	
	Femmes	1.097	13%	4%	13		
Pénurie de main d'oeuvre	Région	Flandre	557	7%	1%	5	
		Wallonie	298	4%	1%	3	
		Bruxelles	285	3%	1%	5	
		Pays	1.140	13%	4%	13	
	Sexe	Hommes	465	5%	1%	3	
	Femmes	675	8%	3%	11		
Acceptées par le directeur	Région	Flandre	1.553	18%	56%	196	
		Wallonie	3.337	39%	28%	98	
		Bruxelles	556	7%	4%	15	
		Pays	5.446	64%	89%	309	
	Sexe	Hommes	1.890	22%	43%	150	
	Femmes	3.556	42%	46%	159		
A l'étranger	Région	Flandre	4	0%	0%	0	
		Wallonie	50	1%	0%	1	
		Bruxelles	14	0%	0%	0	
		Pays	68	1%	0%	1	
	Sexe	Hommes	29	0%	0%	0	
	Femmes	39	0%	0%	1		
Total	Région	Flandre	2.916	34%	63%	217	
		Wallonie	4.537	53%	31%	108	
		Bruxelles	1.029	12%	6%	22	
		Pays	8.482	100%	100%	347	
	Sexe	Hommes	3.115	37%	47%	164	
	Femmes	5.367	63%	53%	184		
Ratio CCI DE			331.946	2,6%	0,3%	106.480	

Les chômeurs âgés dispensés pour reprise d'études ou d'autres formations sont encore moins nombreux : 347 en 2010. Ils ne représentent que 4% de l'ensemble des chômeurs dispensés pour reprise d'études ou de formations.

Quant au ratio des dispensés pour reprise d'études ou de formations par rapport aux demandeurs d'emploi indemnisés, il est encore plus bas que celui des dispensés pour formations professionnelles : il s'élève à 2,6% dans le cas des moins de 50 ans et à 0,3% pour les 50 ans et +.

Graphique 22



11. Les travailleurs qui interrompent leur carrière avec le soutien de l'ONEM

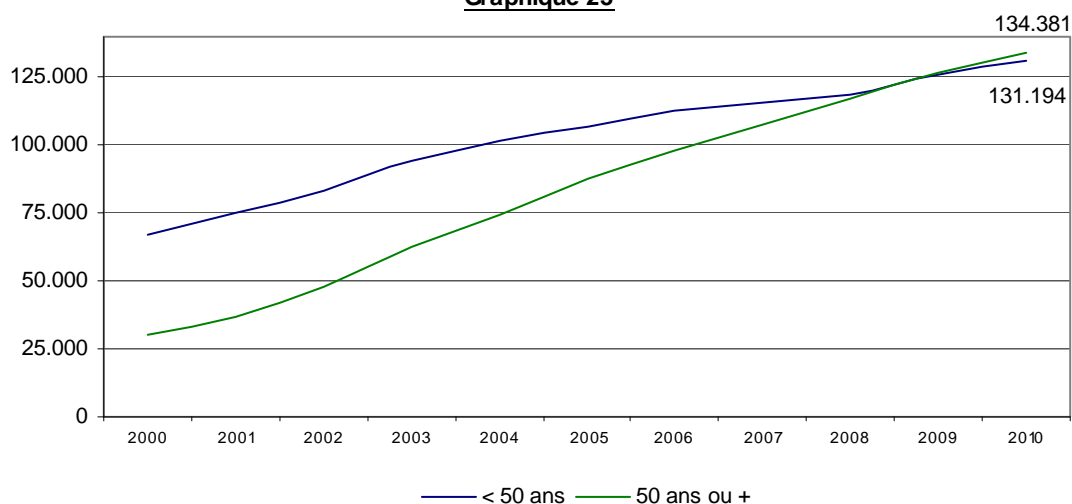
11.1. Evolution comparée des interrompants de < 50 ans / 50 ans ou +

Tableau 36

Evolution comparée du nombre de bénéficiaires de l'interruption de carrière et du crédit-temps de <50ans et de 50ans et + selon le type d'interruption

	< 50 ans						50 ans ou +					
	Complète		Réductions		Total		Total		Réductions		Complète	
2000	24.453	100	42.524	100	66.978	100	100	30.316	100	27.058	100	3.258
2001	26.085	107	49.091	115	75.176	112	121	36.818	122	33.018	117	3.800
2002	25.490	104	57.569	135	83.059	124	157	47.638	161	43.463	128	4.175
2003	23.417	96	70.568	166	93.985	140	206	62.598	213	57.663	151	4.935
2004	22.690	93	79.026	186	101.715	152	246	74.696	254	68.774	182	5.922
2005	21.998	90	85.208	200	107.206	160	289	87.642	298	80.659	214	6.983
2006	21.965	90	91.019	214	112.983	169	323	97.977	337	91.114	211	6.863
2007	21.804	89	93.953	221	115.756	173	355	107.562	374	101.296	192	6.266
2008	21.517	88	96.868	228	118.385	177	387	117.293	413	111.770	169	5.523
2009	21.121	86	104.938	247	126.059	188	417	126.370	451	122.137	130	4.233
2010	21.016	86	110.177	259	131.194	196	443	134.381	483	130.712	113	3.669

Graphique 23



Au cours des 10 dernières années, le nombre de bénéficiaires des différents régimes d'interruption de carrière (y compris le crédit-temps et les formes spécifiques) a augmenté de manière importante, passant de 97.294 à 265.575 unités (+173%). Cependant, la hausse est encore beaucoup plus forte lorsqu'on envisage les seuls 50 ans et + : +343%. Cette augmentation est essentiellement imputable au relèvement en 2002 des allocations d'interruption pour les réductions du temps de travail d'1/5 dans le secteur privé. Ce n'est en effet pas l'interruption complète qui a augmenté au cours de la période ; elle a même régressé chez les moins de 50 ans : -14%. Elle a aussi régressé chez les 50 ans et plus mais seulement à partir de 2006. Ce sont les différents types de réduction des prestations (cf. tableau 36) qui ont rencontré le plus de succès au cours du temps : leur nombre a été multiplié par 2,5 chez les moins de 50 ans (+159%) et par 5 chez les 50 ans et + (+383%), sous l'effet d'allocations plus élevées et de l'évolution de la participation au marché du travail au-delà de 50 ans.

Dans les tableaux qui suivent, nous donnons l'évolution comparée du secteur public (régime de l'interruption de carrière) et du secteur privé (régime du crédit temps). Pour neutraliser les effets de l'introduction progressive du régime du crédit-temps dans le secteur privé à partir de 2002 (auparavant tous les travailleurs relevaient du régime de l'interruption de carrière aussi bien dans le privé que dans le public), la comparaison concerne la période 2006 – 2010. Les formes dites « spécifiques » d'interruption (congé parental, assistance médicale et soins palliatifs) visent quant-à-elles les 2 secteurs.

Tableau 37

Evolution comparée du nombre de bénéficiaires de l'interruption de carrière ordinaire de <50ans et de 50ans et + selon le type d'interruption

	< 50 ans						50 ans ou +					
	Complète		Réductions		Total		Total		Réductions		Complète	
2006	5.126	100	25.307	100	30.433	100	100	41.893	100	38.159	100	3.733
2007	4.983	97	23.599	93	28.582	94	103	43.199	104	39.736	93	3.463
2008	4.869	95	22.823	90	27.692	91	107	44.694	109	41.535	85	3.159
2009	4.681	91	22.439	89	27.120	89	108	45.129	112	42.781	63	2.348
2010	4.434	86	21.836	86	26.270	86	110	45.939	115	44.047	51	1.892

En interruption de carrière ordinaire, l'interruption complète régresse chez les moins de 50 ans (-14%) et davantage encore chez les 50 ans et + (-49%). La réduction des prestations progresse uniquement chez les 50 ans et + (+15%)

Tableau 38

Evolution comparée du nombre de bénéficiaires du crédit-temps de <50ans et de 50ans et + selon le type d'interruption

	< 50 ans						50 ans ou +					
	Complète		Réductions		Total		Total		Réductions		Complète	
2006	9.433	100	38.402	100	47.835	100	100	54.329	100	51.495	100	2.834
2007	9.008	95	40.475	105	49.483	103	114	62.184	116	59.741	86	2.444
2008	8.383	89	40.557	106	48.940	102	129	69.917	132	67.969	69	1.949
2009	7.632	81	42.421	110	50.053	105	143	77.693	148	76.318	48	1.374
2010	7.217	76	41.110	107	48.327	101	155	83.992	161	82.811	42	1.180

En crédit-temps, l'interruption complète régresse chez les moins de 50 ans (-24%) et davantage encore chez les 50 ans et + (-58%). La réduction des prestations augmente de manière importante chez les 50 ans et + (+61%) et beaucoup moins chez les moins de 50 ans (+7%).

Tableau 39

Evolution comparée du nombre de bénéficiaires des formes spécifiques d'interruption de carrière de <50ans et de 50ans et + selon le type d'interruption

	< 50 ans						50 ans ou +					
	Complète		Réductions		Total		Total		Réductions		Complète	
2000	5.766	100	3.389	100	9.155	100	100	385	100	226	100	159
2001	6.342	110	4.213	124	10.555	115	131	504	144	325	113	180
2002	6.549	114	6.821	201	13.371	146	178	684	206	465	138	219
2003	6.763	117	14.540	429	21.303	233	239	922	306	692	144	229
2004	6.789	118	19.484	575	26.273	287	308	1.186	410	926	164	261
2005	6.827	118	23.278	687	30.105	329	368	1.417	514	1.162	161	255
2006	7.405	128	27.310	806	34.716	379	456	1.755	646	1.460	186	295
2007	7.812	135	29.879	882	37.691	412	566	2.179	805	1.819	226	359
2008	8.266	143	33.488	988	41.754	456	697	2.682	1.003	2.267	261	415
2009	8.808	153	40.078	1.183	48.886	534	922	3.548	1.345	3.038	321	510
2010	9.366	162	47.231	1.394	56.597	618	1.157	4.451	1.706	3.854	375	596

Ce sont les congés thématiques (congé parental, assistance médicale et soins palliatifs) qui récoltent de plus en plus de succès aussi chez les 50 ans et + : les réductions de prestations et l'interruption complète y ont progressé respectivement de 1.606% et 275%. Chez les moins de 50 ans, les réductions des prestations sont beaucoup plus prisées que l'interruption complète : +1.294% contre +62%.

11.2. Répartition comparée des interrompants de < 50 ans / 50 ans ou +

Tableau 40

Répartition comparée (<50ans / 50ans et +) du nombre d'interrompants selon le régime d'interruption, le type, le sexe et la région (année 2010)

		< 50 ans			50 ans et +						
		Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays		Pays		Flandre	Wallonie	Bruxelles
Interruption de carrière ordinaire	complète	2.757	1.286	391	4.434	17%	4%	1.892	1.288	458	146
	mi-temps	7.057	4.041	450	11.548	44%	50%	23.017	14.941	7.365	712
	réd.1/3ème temps	230	132	26	388	1%	1%	623	338	253	32
	réd.1/4ème temps	726	380	26	1.132	4%	3%	1.324	687	598	40
	réd.1/5ème temps	6.291	2.096	380	8.767	33%	42%	19.082	12.587	5.843	651
	Total	17.062	7.935	1.273	26.270	100%	100%	45.939	29.841	14.518	1.581
Crédit-temps	complet	4.719	1.649	849	7.217	15%	1%	1.180	798	302	80
	mi-temps	5.929	2.497	377	8.803	18%	35%	29.418	20.038	8.164	1.215
	réd.1/5ème temps	24.001	6.972	1.334	32.307	67%	64%	53.394	38.616	11.829	2.949
	Total	34.649	11.119	2.560	48.327	100%	100%	83.992	59.452	20.295	4.244
Formes spécifiques	congé parental	36.079	12.232	3.208	51.519	91%	10%	425	290	91	45
	assistance médic.	4.102	664	149	4.915	9%	89%	3.960	3.436	448	76
	soins palliatifs	145	13	5	163	0%	1%	65	57	7	2
	Total	40.326	12.908	3.362	56.597	100%	100%	4.451	3.782	546	123
Total général		92.037	31.962	7.195	131.194			134.381	93.075	35.358	5.948

En interruption de carrière ordinaire (secteur public), on comptabilise davantage d'interrompants de moins de 50 ans qui prennent une interruption complète : 17% contre 4% pour les 50 ans et +. La moitié des interrompants de 50 ans ou plus optent pour le mi-temps (50%) ; la réduction des prestations d'1/5^{ème} temps vient en seconde position avec 42%.

En crédit-temps (secteur privé), l'interruption complète obtient également plus de succès chez les moins de 50 ans (15% contre 1% chez les 50 ans et +). Le nombre d'interrompants de ce type a chuté de 3.071 en 2005 à 1.180 en 2010. A l'inverse, la réduction à un mi-temps est plus prisée par les 50 ans et + (35% contre 18% pour les moins de 50 ans). Toutefois, c'est la réduction des prestations d'1/5^{ème} temps qui prime dans la majorité des cas, aussi bien chez les moins de 50 ans (67%) que chez leurs aînés (64%). Dans le secteur privé, cette formule a été boostée par le relèvement des allocations à partir de 2002.

Le choix des congés thématiques (tous secteurs) diffère totalement et logiquement entre les 2 classes d'âge : les moins de 50 ans optent dans l'immense majorité des cas pour le congé parental (91%). L'inverse est vrai pour les 50 ans et + qui choisissent presque exclusivement l'assistance médicale (89%).

Quel que soit l'âge, le congé pour assistance médicale est beaucoup plus utilisé en Flandre (85%) qu'en Wallonie (12,5%) et à Bruxelles (2,5%). Il en va de même pour le congé pour soins palliatifs.